

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2020
, présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



PRINCIPALES DONNEES DE L'EXERCICE 2020

Extrait du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

1 - ORGANISATION DU SERVICE

Le **S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS**, assure la compétence relative à la collecte et au traitement des eaux usées (Compétence optionnelle à la carte) sur les **8 Communes de GUITRES, LAGORCE, LAPOUYADE, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE, SABLONS, SAINT-SAINT-MARTIN-DU-BOIS et SAVIGNAC-DE-L'ISLE.**

2 460 abonnés, soit environ **5 186 habitants**, étaient desservis par un réseau de collecte des eaux usées au 31/12/2020.

2 - EXPLOITATION DU SERVICE

L'exploitation du service a été confiée à la société **AGUR**, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée initiale de **12 ans** à compter du **01/01/2007**. Ce contrat a été prolongé de **7 ans** par l'**avenant N°4** du **18/12/2014**. Le syndicat est propriétaire des ouvrages et gère les investissements.

3 - COLLECTE DES EAUX USEES

Les effluents sont collectés par un réseau de collecte des eaux usées composé de **38.9 Km de collecteur gravitaire séparatif**, **11 Km de réseau de refoulement** et **23 postes de relevage**.

4 - EPURATION DES EAUX USEES

Les eaux usées ont été traitées en 2020 par 6 stations d'épuration : Beaumale à **Saint Denis de Pile** (5 000 EH), "Vidure" à **Guitres** (2 000 EH), Stations de **lapouyade** (400 EH), de **Saint Martin du Bois** (250 EH), **Saint Ciers d'Abzac** (215 EH) et de **Lagorce** (650 EH).

Les boues issues des stations d'épuration de Guitres et Saint Denis de Pile sont épaissies via une unité mobile de déshydratation des boues installée par le délégataire en 2016 puis valorisées en compostage. Elles sont stockées sur les filtres plantés de roseaux pour les autres stations.

5 - PRIX ET QUALITE DU SERVICE

5.1- PRIX DU SERVICE

Le prix du service comprend une partie fixe (l'abonnement) et un prix au m³ consommé. Un abonné domestique consommant **120 m3** paiera **373.56 €**, sur la base du tarif du **1er janvier 2021** toutes taxes et redevances comprises. Soit en moyenne **3.11 €/m³**.

Sur ce montant, **46%** reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, **37 %** reviennent au Syndicat pour les investissements. Les **taxes et redevances** s'élèvent quant à elles à **17%**.

5.2- QUALITE DU SERVICE

Les systèmes d'assainissement des Communes de Guitres et Saint Denis de Pile ont été jugés conformes aux directives nationales par le Service Départemental de la Police de l'Eau pour l'année 2020 (avis non transmis pour les autres systèmes d'assainissement).

Les études diagnostiques et schémas Directeurs des systèmes d'assainissement de Guitres et Saint Denis de Pile, assortis d'un programme pluriannuel de travaux ont été achevées fin 2019.

	Page
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	4
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	5
ABONNES DU SERVICE ET CONSOMMATIONS	6
REPARTITION DES ABONNES	7
PATRIMOINE DU SERVICE	8
NIVEAUX DE TRAITEMENT ET NORMES DE REJET	10
TRAITEMENT DES EAUX USEES	13
CONFORMITE DES INSTALLATIONS	14
FILIERE BOUES	15
LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	17
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE	20
RECETTES DU SERVICE	21
DETTE ET AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	22
TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES	23
ACTIONS DE SOLIDARITE	23
TAUX D'IMPAYES	23
LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	24
LISTES DES ANNEXES	25

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le **S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS** regroupe les **14 communes** de : ABZAC, BAYAS, BONZAC, GUITRES, LAGORCE, LAPOUYADE, MARANSIN, SABLONS, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE, SAINT-MARTIN-DE-LAYE, SAINT-MARTIN-DU-BOIS, SAVIGNAC-DE-L'ISLE et TIZAC-DE-LAPOUYADE.

Les communes concernées par la compétence assainissement collectif sont les suivantes : GUITRES, LAGORCE, LAPOUYADE, SAINT-CIERS-D'ABZAC, SAINT-DENIS-DE-PILE, SAINT-MARTIN-DU-BOIS et SAVIGNAC-DE-L'ISLE.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Il s'agit d'une estimation du nombre d'habitants desservis par le réseau d'assainissement collectif calculé à partir de la population mentionnée dans les bases de données de l'INSEE et du nombre d'habitants par abonnés eau potable soit **5 186 habitants** au **31/12/2020**.

COMMUNE DESSERVIE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF	POPULATION COMMUNALE TOTALE	ABONNES AEP	ABONNES ASSAINIS. COLLECTIF	HABITANTS ASSAINIS. COLLECTIF	TAUX DE RACCORD. ASSAINIS. COLLECTIF
Commune de GUITRES	1 620	888	782	1 427	88.1%
Commune de LAGORCE	1 681	741	146	331	19.7%
Commune de LAPOUYADE	506	266	118	224	44.4%
Commune de SAINT CIERS D'ABZAC	1 487	605	86	211	14.2%
Commune de SAINT MARTIN DU BOIS	870	382	96	219	25.1%
Commune de SAINT DENIS DE PILE	5 726	2 543	1 232	2 774	48.4%
TOTAL				5 186	43.6%

EXPLOITATION DU SERVICE

Le S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS a délégué l'exploitation de son service public d'eau potable à la société **AGUR**, dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de **12 ans** ayant pris effet, le 1er Janvier 2007 (Contrat en date du 16 Novembre 2006).

4 avenants au contrat de délégation ont été conclus depuis l'origine du contrat :

Avenant N°1 : (visé le 19/11/2007) : Suppression du poste de relevage du Camping à Guitres

Avenant N°2 : (visé le 24/10/2008) : Redéfinition des compétences du Syndicat et de son périmètre, conformément à ses nouveaux statuts.

Avenant N°3 : (visé le 10/03/2011) : Dissolution du S.I.E.A. de Guîtres et transfert des compétences au S.I.E.P.A. du Nord Libournais

Avenant N°4 (visé le 23/12/2014) : Financement par le délégataire d'une unité de déshydratation des boues, prise en compte des nouveaux équipements réalisés par le Syndicat, révision du Bordereau des prix pour branchement neufs.

Compte tenu de la durée nécessaire à l'amortissement des investissements mis à la charge du délégataire, la durée du contrat initial a été prolongée de **7 ans**, la nouvelle échéance est fixée au **31 Décembre 2025**, soit une durée totale de **19 ans**.

REPARTITION DES PRESTATIONS

Les prestations confiées à la société **AGUR**, sont les suivantes

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements, des collecteurs et ouvrages
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des accessoires hydrauliques, des clôtures, des collecteurs < 6m, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements hydrauliques d'épuration et de pompage, des équipements sanitaires, des installations électriques et informatiques, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des télécommandes, télégestions, du matériel d'épuration, du mobilier
Prestations particulières	contrôle des branchements par test à la fumée et test d'écoulement, contrôle des installations privées avant raccordement, contrôle des installations privées existantes, contrôles et tests des sécurités réglementaires, hydrocurage des réseaux, mise à niveau des cadres et tampons (hors opérations de voirie), réduction et recherche programmées des entrées d'eaux parasites (passage caméra).

En outre, le Syndicat prend en charge :

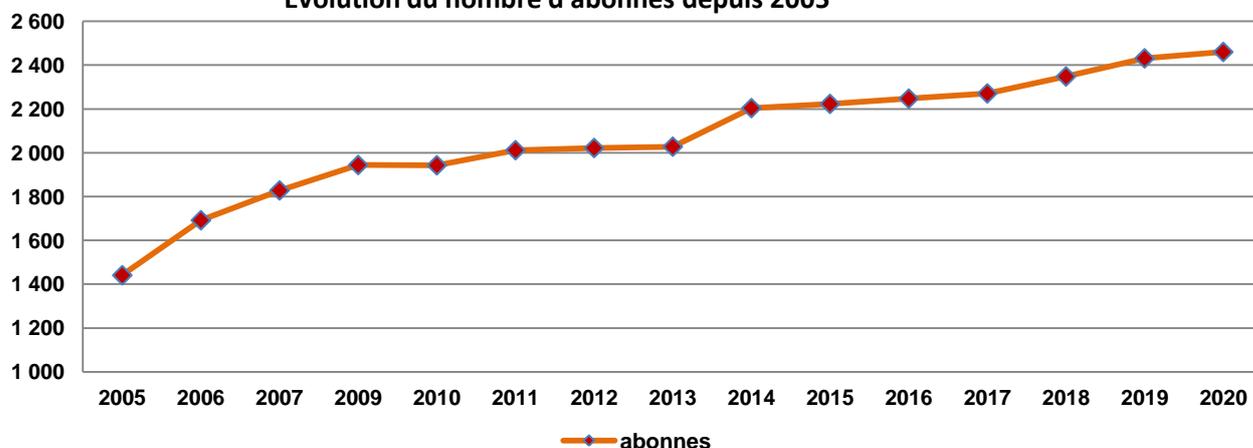
Entretien	Des ouvrages en béton ou en maçonnerie, réfection d'étanchéité.
Renouvellement	Des ouvrages en béton ou en maçonnerie, des plantations, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries
Prestations particulières	déplacement du réseau, extensions du réseau, Installation de télégestion, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, réfection d'étanchéité

Le Syndicat est propriétaire des installations et gère les investissements neufs.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Nombre d'abonnements en service	2019	2020	Variation 2019/2020
Abonnements domestiques	2 371	2 401	1.3%
Abonnements Communaux	60	59	-1.7%
Nombre total d'abonnements	2 431	2 460	1.2%

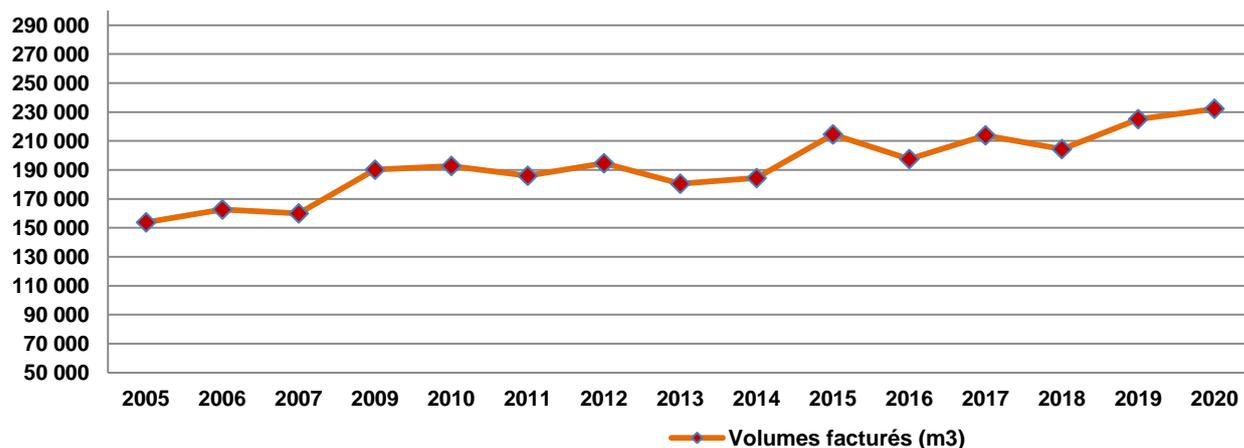
Evolution du nombre d'abonnés depuis 2005



VOLUMES FACTURES

VOLUMES CONSOMMES (m3)	2019	2020	Variation 2019/2020
Volumes facturés Abonnés domestiques	214 491	219 821	2.5%
Volumes facturés (usagers communaux)	10 571	8 335	-21.2%
TOTAL VOLUMES FACTURES	225 062	228 156	1.4%
Volumes comptabilisés non facturés (dégrèvement etc)	537	4 070	657.9%
VOLUME TOTAL CONSOMME	225 599	232 226	2.9%

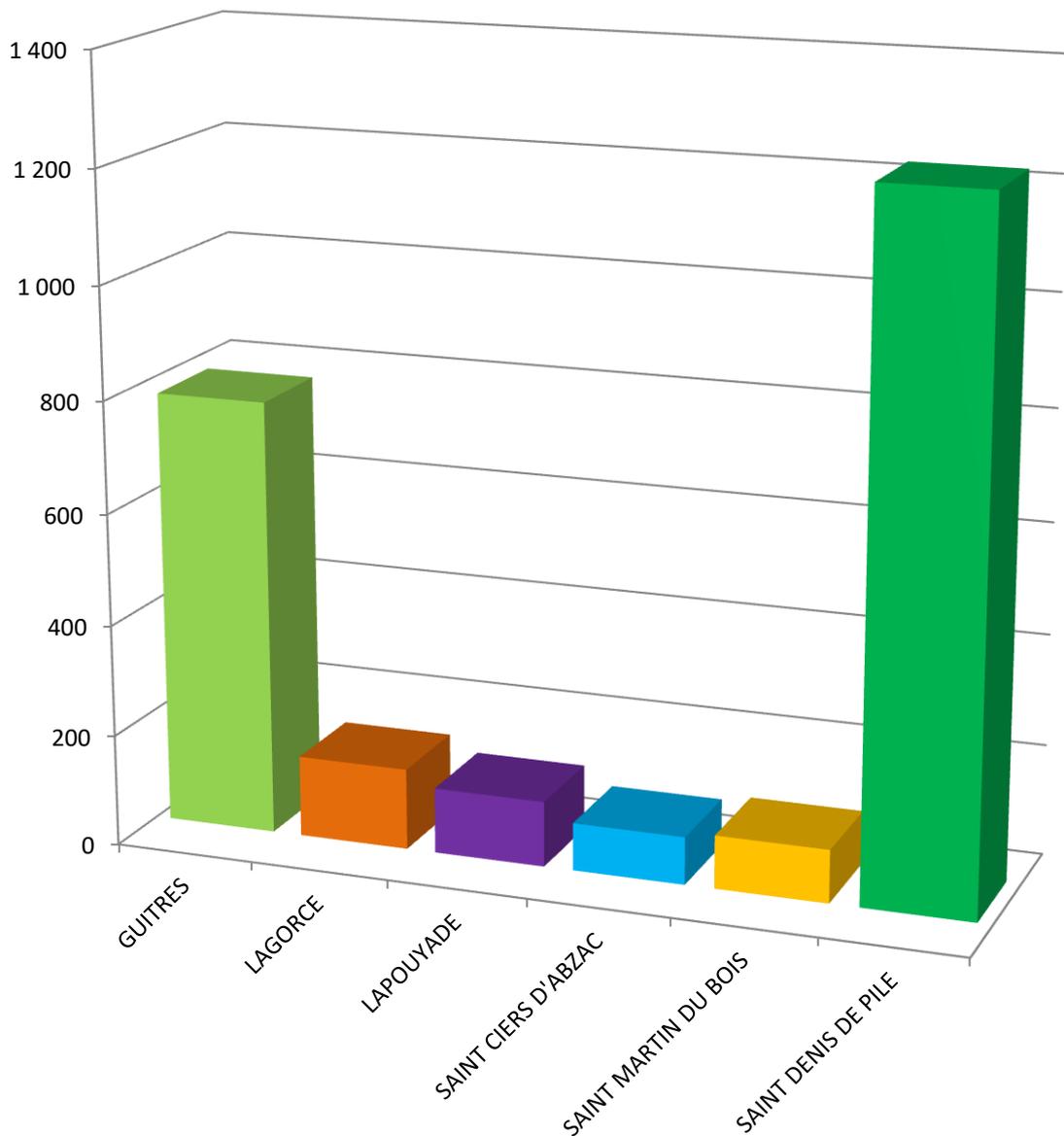
Evolution des volumes facturés depuis 2005



La consommation moyenne des abonnés domestiques (Hors branchements communaux) a été de 91 m3 en 2020, elle était de 90 m3 en 2019.

**REPARTITION DES ABONNES
 PAR COMMUNE**

COMMUNE	2019	2020	Variation 2019/2020
GUITRES	775	782	0.9%
LAGORCE	146	146	0.0%
LAPOUYADE	116	118	1.7%
SAINT CIERS D'ABZAC	85	86	1.2%
SAINT MARTIN DU BOIS	97	96	-1.0%
SAINT DENIS DE PILE	1 212	1 232	1.7%
TOTAL	2 431	2 460	1.2%



ABONNES DU SERVICE

PATRIMONE DU SERVICE
I - Ouvrages de collecte et transfert

RESEAU DE COLLECTE

Nature du réseau : séparatif

DESCRIPTION	2017	2018	2019	2020	Variation 2019 / 2020
Gravitaire (ml)	37 387	38 930	38 943	39 009	0.17%
Refoulement (ml)	9 150	9 553	10 978	10 978	0.00%
TOTAL (ml)	46 537	48 483	49 921	49 987	0.13%
LONGUEUR HYDROCUREE (ml)	8 900	4 080	4 120	3 100	-24.8%

POSTES DE RELEVAGE :

Au 31 décembre 2020, le service comptait **23** Postes de relevage.

Commune de Guitres

- PR DU LARY mis en service en 2006
- PR LE PONT DES MEULES mis en service en 1995
- PR LA COOPERATIVE mis en service en 1989
- PR LA GARE mis en service en 1995
- PR LE PORT (Halte nautique) mis en service en 1993

Commune de Lagorce

- PR MAIRIE mis en service en 2014
- PR LAGUIRANDE mis en service en 2014
- PR MOULIN D'ARDOUIN mis en service en 2014

Commune de Lapouyade

- PR PEUCHAUD CENTRE mis en service en 2007
- PR PEUCHAUD NORD mis en service en 2007
- PR CIMETIERE mis en service en 2007
- PR ZA PICONNAT mis en service en 2007
- PR SUD BOURG (Le Meyth) mis en service en 2007
- PR ROUTE DE JARNAC mis en service en 2007

Commune de Saint Denis de Pile

- PR BARRAIL DE JAYS mis en service en 2003
- PR LA CUVE mis en service en 1988
- PR QUATRE-VENTS mis en service en 2003
- PR LE CHANTIER mis en service en 1985
- PR FRAPPE mis en service en 2007
- PR BONARDERIE mis en service en 2014
- PR COUDRAUD mis en service en 2014
- PR GRATIEN mis en service en 2018
- PR HAUT MEXANS construit en 2019

Tous les postes de relevage sont équipés de dispositifs de télésurveillance.

2 déversoirs d'orage équipés de sonde de mesure sont situés sur le réseau de Guitres :

- Déversoir du Lary
- Déversoir du Gazot

PATRIMONE DU SERVICE II - Stations d'épuration

Le service gère 6 stations d'épuration :

Station d'épuration de **BOMALE (SAINT DENIS DE PILE)**

- Code de la station : **0533393V002**
- Type de station : Traitement biologique par boues activées - aération prolongée
- Capacité nominale : 5 000 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Août 1993
- Débit de référence : 1 000 m³/j
- Milieu récepteur : L'Isle

Station d'épuration **LA VIDURE (GUITRES)**

- Code de la station : **0533198V002**
- Type de station : Traitement biologique par boues activées - aération prolongée
- Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Juillet 2005
- Débit de référence : 300 m³/j
- Milieu récepteur : Le Lary

Station d'épuration de **LAGORCE**

- Code de la station : **0533448V001**
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 650 Equivalent habitant (Extensible à 1 300)
- Date de mise en service : Décembre 2014
- Débit de référence : 97.5 m³/j (Extension : 195 m³/j)
- Milieu récepteur : Le Lary

Station d'épuration de **LAPOUYADE**

- Code de la station : **0533230V001**
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 400 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Avril 2008
- Débit de référence : 60 m³/j
- Milieu récepteur : Le Godicheau

Station d'épuration de **SAINT MARTIN DU BOIS**

- Code de la station : **0533445V001**
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 250 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Mai 2013
- Débit de référence : 37.5 m³/j
- Milieu récepteur : Ruisseau de la Détresse

Station d'épuration de **SAINT CIERS D'ABZAC**

- Code de la station : 0533387V001
- Type de station : Traitement biologique sur filtres plantés de roseaux
- Capacité nominale : 215 Equivalent habitant
- Date de mise en service : Avril 2013
- Débit de référence : 32 m3/j
- Milieu récepteur : Ruisseau de la Détresse

CAPACITES NOMINALES DE TRAITEMENT :

OUVRAGE	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit Nominal
SAINT DENIS DE PILE	300 Kg/j	675 Kg/j	400 Kg/j	49.5 Kg/j	17.5 Kg/j	750 m3/j
GUITRES	120 Kg/j	270 Kg/j	180 Kg/j	19.8 Kg/j	7.0 Kg/j	300 m3/j
LAGORCE (1ère Tranche)	39 Kg/j	88 Kg/j	52 Kg/j	6.4 Kg/j	2.3 Kg/j	98 m3/j
LAPOUYADE	24 Kg/j	48 Kg/j	36 Kg/j	6.0 Kg/j	1.6 Kg/j	60 m3/j
SAINT MARTIN DES BOIS	15 Kg/j	3 Kg/j	23 Kg/j	3.8 Kg/j	1.0 Kg/j	38 m3/j
SAINT CIERS D'ABZAC	12.6 Kg/j	25.8 Kg/j	19.4 Kg/j	3.2 Kg/j	0.9 Kg/j	32 m3/j

NIVEAUX DE TRAITEMENT ET NORMES DE REJET

Prescription des rejets :

Station d'épuration de **SAINT DENIS DE PILE** : Autorisation du 28/06/2005

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	ET Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	70%	50
DCO	12	125	75%	250
MES	12	30	90%	85
NKj	4	40		
Pt	4			

Station d'épuration de **GUITRES** : Arrêtés du 25/05/2003 et 19/06/2019

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	ET Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	80%	50
DCO	12	125	75%	250
MES	12	35	90%	85
NTK	4	10		
Pt	4			

Une analyse physico chimique doit être réalisée tous les ans en période d'étiage, en amont et aval du rejet.

Un suivi biologique du milieu récepteur doit également être réalisé en amont et aval du rejet (Indice Biologique Diatomées, une fois la première année puis tous les trois ans).

Station d'épuration de LAGORCE : Arrêté Préfectoral du 22/07/2013

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	<u>ET</u> Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	2	25	60%	
DCO	2	125	60%	
MES	2	30	50%	
NO ₃ ⁻		420		
NO ₂ ⁻		4.4		
NH ₄ ⁺		40		
PO ₄ ³⁻		8.8		
Pt		3		

Station d'épuration de LAPOUYADE : Autorisation du 25/01/2006

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	<u>OU</u> Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	0.5	35	60%	25
MES	0.5		50%	125

Une analyse hydrobiologique I.B.G.N. doit être réalisée tous les deux ans sur le ruisseau le Godicheau en amont et aval du point de rejet.

Station d'épuration de SAINT MARTIN DU BOIS : Arrêté préfectoral du 26/03/2019

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	<u>OU</u> Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	0.5	20	60%	
DCO	0.5	100		
MES	0.5	30	50%	
NTK	1	20		
NH4+	1	15		

2 analyses physico chimiques (en périodes de hautes et basses eaux) doivent être réalisées chaque année en amont et aval du point de rejet.

Un suivi biologique du milieu récepteur doit également être réalisé en amont et aval du rejet (Indice macro-invertébrés et Indice Biologique Diatomées (une fois la première année puis tous les trois ans)).

Station d'épuration de SAINT CIERS D'ABZAC : Arrêté du 26/03/2019

Paramètres	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	<u>OU</u> Rendement %	Valeur rédhibitoire (mg/l)
DBO5	1	20	60%	
DCO	1	100		
MES	1	30	50%	
NTK	1	20		
NH4+	1	15		

Une analyse hydrobiologique I.B.G.N. doit être réalisée deux fois par an en période hivernale et d'été sur le ruisseau la Déresse en amont et aval du point de rejet.

Un suivi biologique du milieu récepteur doit également être réalisé en amont et aval du rejet (Indice macro-invertébrés et Indice Biologique Diatomées (une fois la première année puis tous les trois ans)).

GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

NO₃⁻ : Nitrate

NO₂⁻ : Nitrate

NH₄⁺ : Amonium

PO₄³⁻ : Phosphate

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche.

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Données des bilans réalisés (Moyennes sur l'ensemble des bilans de l'année)

Station d'épuration de SAINT DENIS DE PILE

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	12	12	12	4	4	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	101 Kg/j	291 Kg/j	130 Kg/j	31.0 Kg/j	7.0 Kg/j	615 m3/j
Rendement %	97.8%	92.3%	95.5%	94.3%	31.5%	/
Concentration en sortie (mg/l)	3.2 mg/l	39.1 mg/l	7.7 mg/l	3.2 mg/l	2.7 mg/l	/

Station d'épuration de GUITRES

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK*	Pt	Débit
Mesures effectuées	12	12	12	4	4	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	54.8 Kg/j	134 Kg/j	62 Kg/j	15.9 Kg/j	1.9 Kg/j	257 m3/j
Rendement %	98.0%	95.2%	93.6%	84.1%	66.9%	/
Concentration en sortie (mg/l)	4.2 mg/l	27.5 mg/l	10.1 mg/l	15.6 mg/l	3.4 mg/l	/

Station d'épuration de LAGORCE

1 bilan d'autosurveillance réglementaire a été réalisé le 22/06/2020

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	19.8 Kg/j	53.3 Kg/j	39.6 Kg/j	3.50 Kg/j	0.90 Kg/j	36.0 m3/j
Rendement %	99.5%	98.0%	98.8%	86.5%	98.5%	/
Concentration en sortie (mg/l)	3.0 mg/l	30.0 mg/l	13.0 mg/l	13.0 mg/l	0.4 mg/l	/

Les rejets sont conformes aux prescriptions réglementaires.

Station d'épuration de LAPOUYADE

1 bilan d'autosurveillance réglementaire a été réalisé le 16/03/2020 :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	3.6 Kg/j	13.7 Kg/j	4.1 Kg/j	2.60 Kg/j	0.30 Kg/j	56.0 m3/j
Rendement %	93.8%	85.3%	93.1%	89.7%	/	/
Concentration en sortie (mg/l)	3.6 mg/l	13.7 mg/l	4.1 mg/l	2.6 mg/l	0.3 mg/l	/

Les rejets sont conformes aux prescriptions réglementaires

Station d'épuration de SAINT MARTIN DU BOIS

1 bilan d'autosurveillance réglementaire a été réalisé le 04/03/2020 :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK*	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	3.6 Kg/j	10.5 Kg/j	4.3 Kg/j	1.8 Kg/j	0.2 Kg/j	36 m3/j
Rendement %	95.0%	89.0%	88.0%	63.0%	7.0%	/
Concentration en sortie (mg/l)	5.0 mg/l	31 mg/l	15.0 mg/l	19.0 mg/l	5.6 mg/l	/

* L'abattement de la pollution azotée est toutefois insuffisante (concentration en amonimum supérieure à la valeur limite)

Station d'épuration de Saint Ciers d'ABZAC

1 bilan d'autosurveillance réglementaire a été réalisé le 02/03/2020 :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Mesures effectuées	1	1	1	1	1	/
Charges brutes collectées (Kg/j)	3.0 Kg/j	3.3 Kg/j	2.6 Kg/j	1.4 Kg/j	2.1 Kg/j	78 m3/j
Rendement %	79.0%	49.0%	64.0%	67.0%	-38.0%	/
Concentration en sortie (mg/l)	8.0 mg/l	41.0 mg/l	12.0 mg/l	7.8 mg/l	2.9 mg/l	/

Fort débit en entrée de station d'épuration lié à une forte pluviométrie entrainant la dilution des effluents

Les rejets sont toutefois conformes aux prescriptions réglementaires

CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Le service chargé de la Police de l'Eau détermine chaque année au vue des résultats de l'autosurveillance la conformité des équipements d'épuration, de la performance des ouvrages et équipements d'épuration en regard des prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 et des actes individuels de chaque ouvrage.

Les résultats sont disponibles sous forme de fiches de synthèse sur le site :
<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>.

Le Service Départemental de la Police de l'Eau a transmis au SIEPA, au mois de mai 2021 les avis de conformité pour les systèmes d'assainissement de Guitres et Saint denis de Pile, dont la synthèse figure dans les tableaux ci-dessous :

I - Conformité à la Directive E.R.U.

OUVRAGE	CONFORMITE DE LA COLLECTE	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS	CONFORMITE EN PERFORMANCE
SAINT DENIS DE PILE	X	X	X
GUITRES	X	X	X
LAGORCE			
LAPOUYADE			
SAINT MARTIN DES BOIS			
SAINT CIERS D'ABZAC			

II - Conformité locale (arrêté du 21 juillet 2015 et arrêtés individuels)

OUVRAGE	DATE AVIS	CONFORMITE	OBSERVATIONS
SAINT DENIS DE PILE	12/05/2021	X	
GUITRES	27/05/2021		
LAGORCE			
LAPOUYADE			
SAINT MARTIN DES BOIS			
SAINT CIERS D'ABZAC			

Le rejet de la station de Guitres est non conforme à la norme imposée dans l'arrêté portant prescriptions spécifiques sur le paramètre NTK, la moyenne annuelle de 10 mg/l ayant été dépassée.

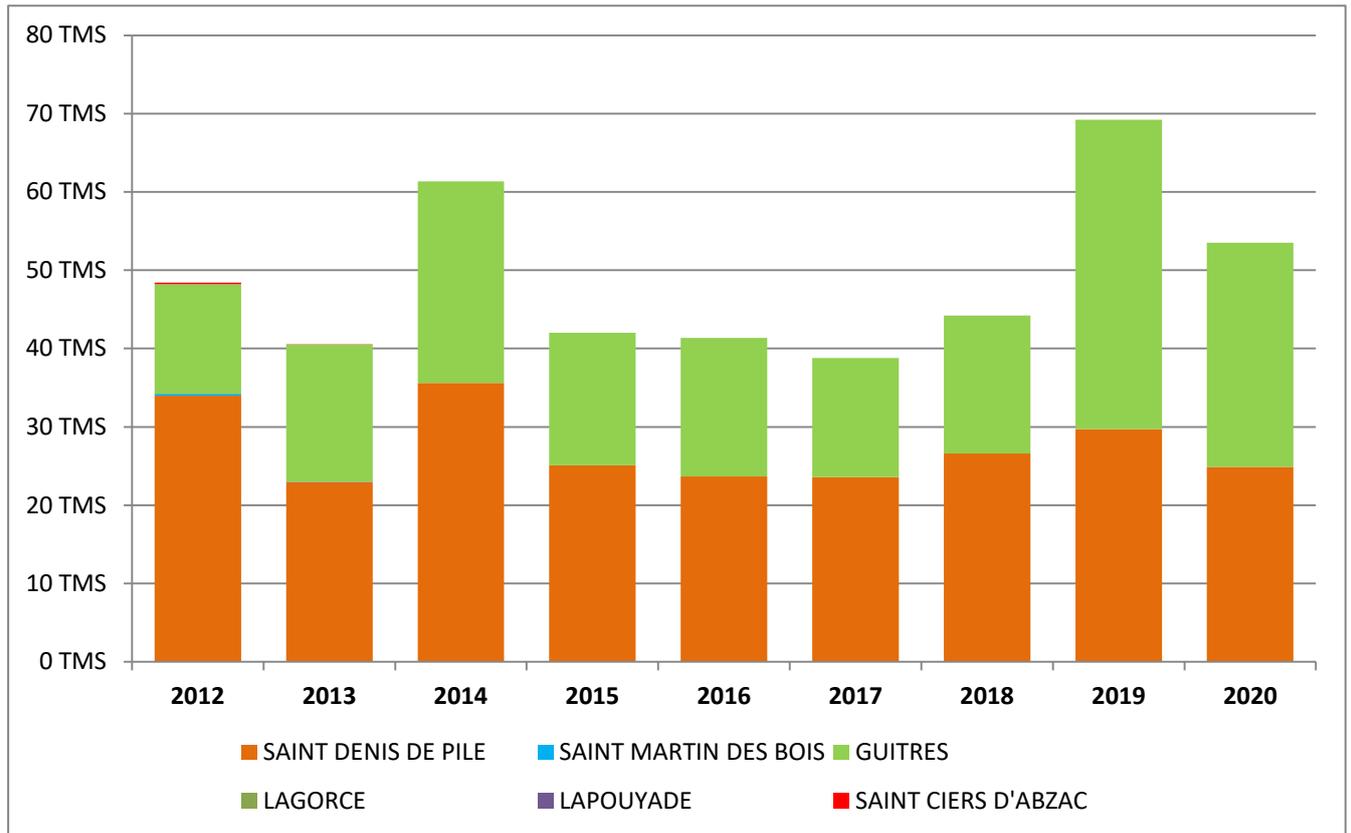
FILIERE BOUES

Quantité de boues issues de la station (TMS) :

QUANTITE DE BOUES PRODUITES (TMS)	2017	2018	2019	2020	Variation 2019/2020	TAUX DE BOUES EVACUEES SELON UNE FILIERE CONFORME EN 2020
SAINT DENIS DE PILE	23.6	26.6	29.7	24.9	29.7%	100.0%
GUITRES	15.2	17.6	39.5	28.6	-27.6%	100.0%
LAGORCE*						
LAPOUYADE*						
SAINT MARTIN DU BOIS*						
SAINT CIERS D'ABZAC*						
TOTAL	38.8	44.2	69.2	53.5	-22.7%	100.0%

** Les boues sont stockées sur le 1er étage de filtres plantés de roseaux et évacuées tous les 8 à 10 ans (pas d'évacuation en 2020).*

Evolution des quantités de boues (TMS) :



PERFORMANCES DU SERVICE

FIXATION DES TARIFS

Le Comité Syndical vote chaque année les tarifs concernant la part de la collectivité

Date de la délibération	Objet
08/12/2015	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2016 (Pas d'augmentation de la part Syndicale)
01/12/2016	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2017 (Pas d'augmentation de la part Syndicale)
04/12/2017	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2018 (Pas d'augmentation de la part Syndicale)
03/12/2020	Tarif de la part syndicale à compter du 1er janvier 2021 (Augmentation de la part proportionnelle de 1%)

- Les tarifs la part de la société **AGUR** sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient calculé à partir d'une formule de révision des prix définie au contrat.

- Le calcul du coefficient d'indexation est effectué chaque année à partir de la dernière valeur des indices connue au 1er décembre, les nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 1er Janvier.

- Dans le cadre de l'avenant N°4, La valeur de base des indices utilisés a été recalée au 01/12/2014, Le coefficient d'actualisation applicable au **1er Janvier 2021** est : **1.0872** (+1.7% par rapport au 01/01/2020)

REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

- La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. C'est elle qui fixe son montant annuellement.

- Depuis le 01/01/2012, son montant est identique pour toutes les communes.

- Le montant de cette redevance applicable à partir du **01/01/2021** est : **0.250 € / m3**

T.V.A.

Le service est assujéti à la TVA au taux de **10 %**, à compter du 1er janvier 2014.

FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Aucun frais d'accès au service n'est facturé pour le service d'assainissement collectif

COMPOSITION DU PRIX

Il comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
- Les volumes sont relevés annuellement au mois de décembre.

- Les consommations sont payables au vu du relevé effectué en décembre. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (40 % du volume consommé constaté lors de la précédente relève)

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF
au 01/01/2020 et 01/01/2021

Désignation		01/01/2020	01/01/2021	Variation
Part de l'exploitant				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	42.51 €	43.25 €	1.7%
Part proportionnelle (€/m3)	le m ³	1.0394 €	1.0575 €	1.7%
Part du S.I.E.P.A.				
Abonnés domestiques, collectifs et bâtiments communaux				
Part fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire*	10.25 €	10.25 €	0.0%
Part proportionnelle (€/m3)	le m ³	1.0660 €	1.0767 €	1.0%
Redevances et taxes				
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m3)		0.2500 €	0.2500 €	0.0%
T.V.A.		10.0%	10.0%	0.0%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

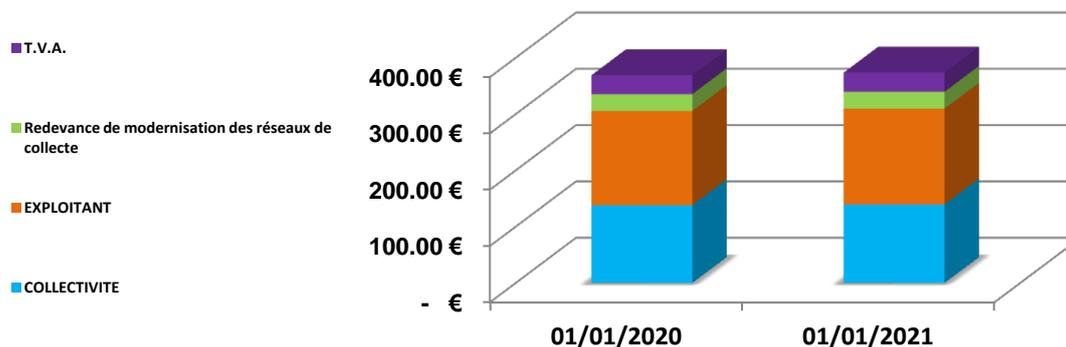
FACTURE TYPE (Usager consommant 120 m3)

Désignation	01/01/2020	01/01/2021	Variation
EXPLOITANT	167.24 €	170.15 €	1.7%
COLLECTIVITE	138.17 €	139.45 €	0.9%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00 €	30.00 €	0.0%
T.V.A.	33.54 €	33.96 €	1.3%
TOTAL T.T.C.	368.95 €	373.56 €	1.3%
PRIX PAR m3	3.07 €	3.11 €	

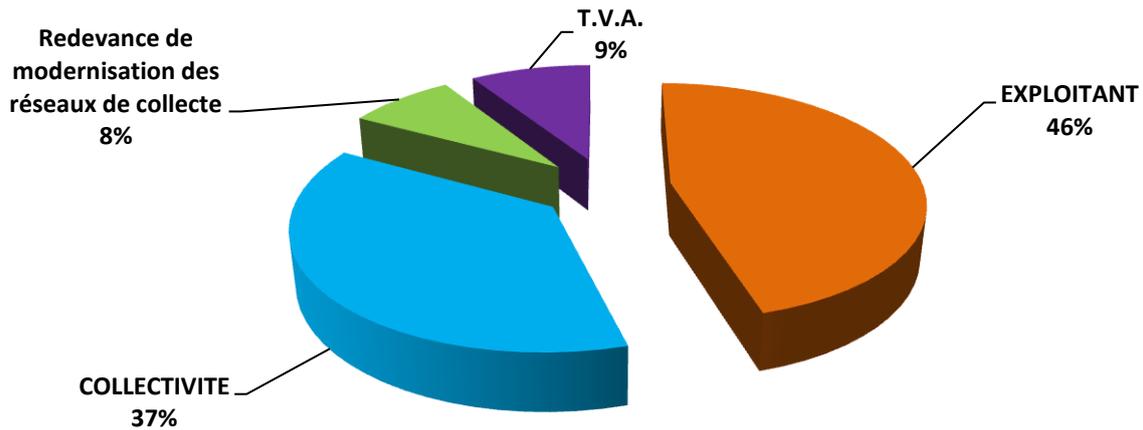
- Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006 (LEMA), la part fixe ne devait pas dépasser 40% du prix de total 120 m3 (hors redevances) à compter du 1er janvier 2012 pour les communes rurales et 30 % pour les communes urbaines.

- Le montant de la part fixe au 1er janvier 2019 correspond à 17% du prix de 120 m3 hors taxes et redevances, le tarif appliqué est donc conforme à cette réglementation.

FACTURE TYPE (Usager consommant 120 m3)

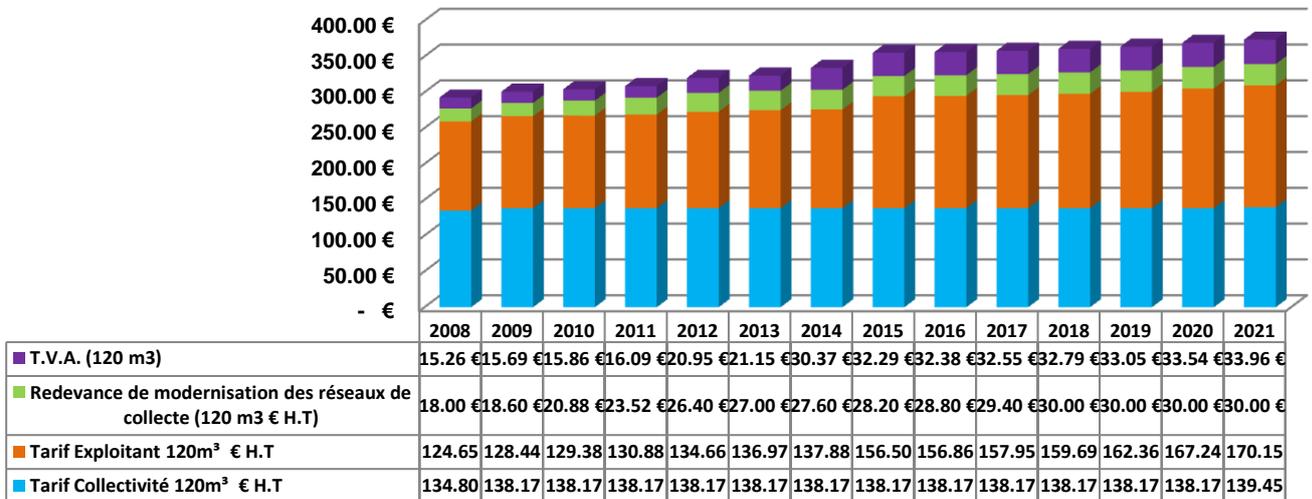


DECOMPOSITION DU PRIX DE 120m³ au 01/01/2021

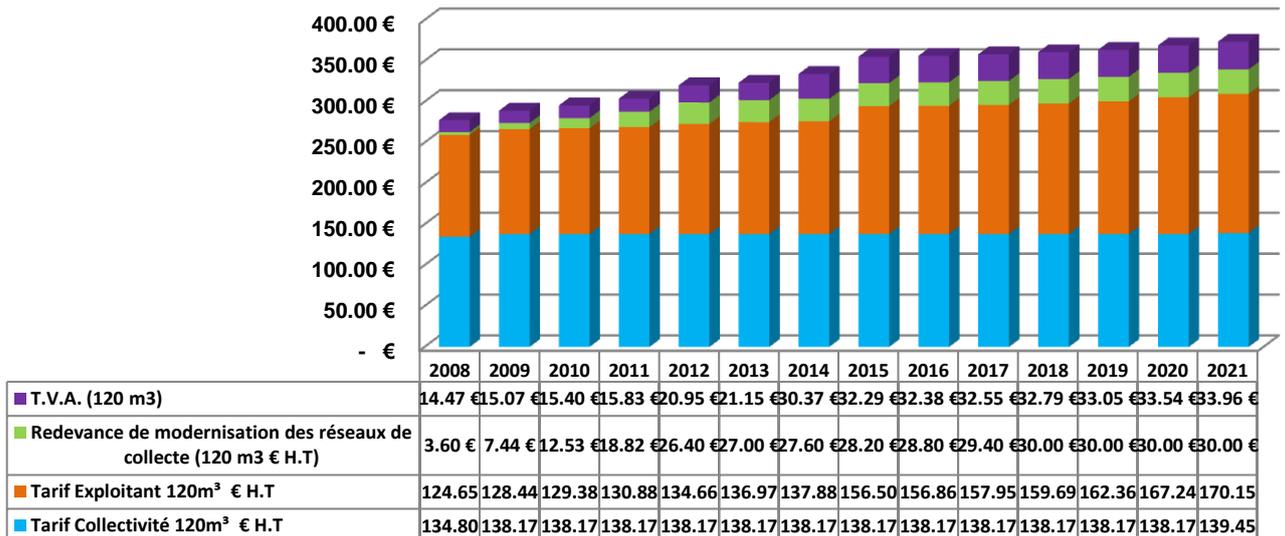


Evolution des composantes du tarif depuis 2008

COMMUNES de GUITRES ET SAINT DENIS DE PILE



Autres Communes



PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013)

NOTATION SUR 120 POINTS	DESCRIPTION	VALEUR	NOTE OBTENUE
A - PLAN DES RESEAUX (15 Points)			
0 ou 10 points	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau		10
0 ou 5 points	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.		5
<i>*15 points doivent être obtenus au titre de la 1ère partie pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
B - INVENTAIRE DES RESEAUX (30 Points)			
0 ou 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et indication pour au moins 50 % du linéaire de la nature et dimension des canalisations.		10
1 à 5 Points	Indication de la nature et dimension des canalisations pour plus de 50% du linéaire	97.1%	5
0 ou 10 points	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire		10
1 à 5 Points	Indication de l'âge ou période de pose des tronçons pour au moins 50% du linéaire	72.6%	2
<i>*40 points doivent être obtenus au titre des parties A et B pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et pouvoir bénéficier de points supplémentaires.</i>			
C - AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 Points)			
0 ou 10 points	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 50% au moins du linéaire total des réseaux		10
1 à 5 Points	Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour plus de 50% du linéaire des réseaux	50.0%	
0 ou 10 points	localisation et description des ouvrages annexes(postes de relèvement, postes de refoulement,déversoirs...)		10
0 ou 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées		10
0 ou 10 points	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau		0
0 ou 10 points	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)		10
0 ou 10 points	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau		10
0 ou 10 points	mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).		10
TOTAL OBTENU : 102 Points			

RECETTES DU SERVICE

RECETTE DE LA COLLECTIVITE

RECETTES DE LA REDEVANCE	2019	2020	Variation 2019/2020
Primes fixes	23 999.20 €	25 054.40 €	4.40%
Partie proportionnelle à la consommation	226 192.33 €	234 413.86 €	3.63%
Total des recettes de vente d'eau	250 191.53 €	259 468.26 €	3.71%

**Ces montants sont ceux correspondant aux factures émises durant l'exercice 2020*

En 2018, la recette budgétairement encaissée par le syndicat a été de 251 057.97 €, dont 236 168.80 € au titre de la facturation 2020

AUTRES RECETTES	2019	2020	Variation 2019/2020
Participation financement de l'assainissement (PFAC)	27 970.80 €	36 152.34 €	
Subvention en annuités du Conseil Général :	6 993.89 €	6 993.89 €	0.0%
Prime d'épuration de l'Agence de l'Eau	27 101.00 €	19 405.00 €	-28.4%
Remboursement taxe V.N.F.	2 115.00 €	2 115.00 €	0.0%
Autres recettes exceptionnelles (Remboursement suite à contentieux)	1 080.00 €		
TOTAL	64 180.69 €	64 666.23 €	0.8%

RECETTES DU DELEGATAIRE

RECETTES DE LA REDEVANCE	2019	2020	Variation 2019/2020
Primes fixes	96 289.14 €	103 253.55 €	7.23%
Partie proportionnelle à la consommation	211 316.46 €	225 943.06 €	6.92%
Total des recettes de vente d'eau	307 605.60 €	329 196.61 €	7.02%

AUTRES RECETTES	2019	2020	Variation 2019/2020
Travaux de branchement	31 474.94 €	9 114.69 €	-71.04%

REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

	2019	2020	Variation 2019/2020
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	56 265.50 €	57 763.63 €	2.66%

ANNULATIONS

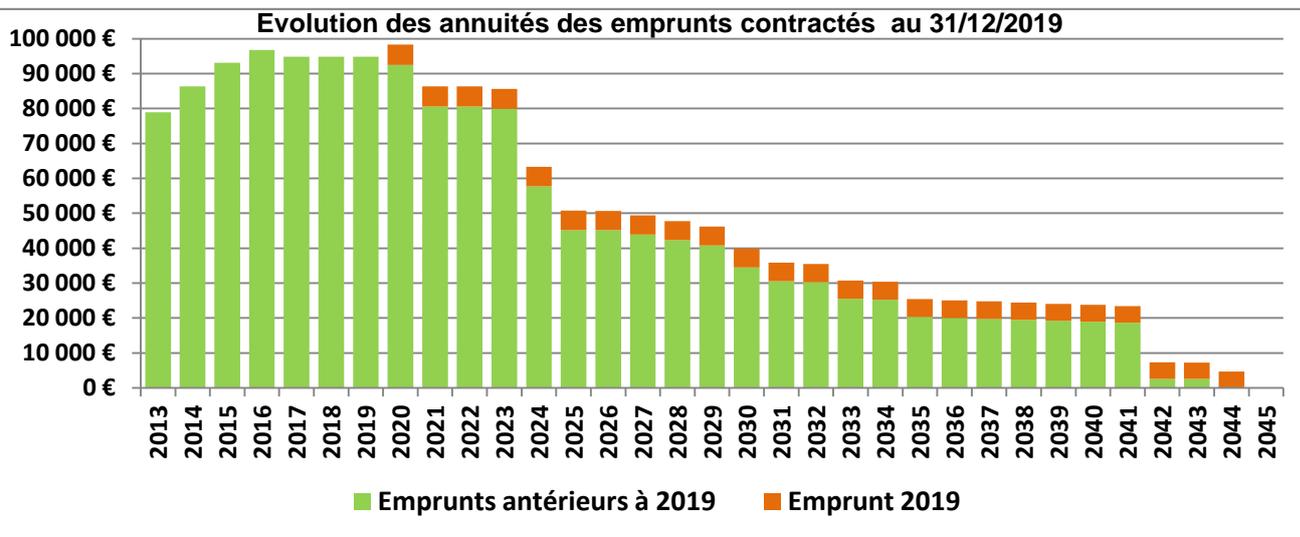
		2019	2020	Variation 2019/2020
CREANCES IRRÉCOUVRABLES	Nombre	224	222	-0.89%
	Montant AGUR	14 020.14 €	13 561.03 €	-3.27%
	Montant S.I.E.P.A.	15 055.49 €	12 376.64 €	-17.79%

		2019	2020	Variation 2019/2020
DEGREVEMENTS	Nombre abonnés	4	23	475.00%
	Volume (m3)	537	4 070	657.91%
	Montant AGUR	531.99 €	4 104.10 €	671.46%
	Montant S.I.E.P.A.	571.36 €	4 338.59 €	659.34%

ETAT DE LA DETTE

	2019	2020	Variation 2019/2020
Encours de la dette au 31 décembre	1 048 729.10 €	951 260.60 €	-9.29%
Remboursement au cours de l'exercice	119 630.26 €	122 876.10 €	2.71%
dont en intérêts	27 179.70 €	25 407.60 €	-6.52%
dont en capital	92 450.56 €	97 468.50 €	5.43%

Un emprunt de 115 000 € a été réalisé en 2019



AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	Variation 2019/2020
Amortissement des biens	233 320.96 €	257 059.00 €	10.17%
Amortissement des subventions	122 094.00 €	138 829.00 €	13.71%

TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LE S.I.E.P.A.

Les états jointts en annexe font apparaître :

- Les travaux réalisés, réceptionnés et soldés en 2020
- Les travaux engagés en 2020 et poursuivis en 2021
- Les Nouveaux travaux programmés pour l'année 2021

La Collectivité déclare avoir demandé à son fermier de reverser **18 981.82 €** au titre de la **T.V.A.**, sur les investissements réalisés et payés en 2020

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE (EAU & SSAINISSEMENT)

	2019	2020	Variation 2019/2020
Nombre d'aides accordées par le F.S.L.	38	107	181.58%
Montant global de l'aide versée aux bénéficiaires par le F.S.L.	8 874.73 €	50 200.85 €	465.66%
Montant de l'abandon de créance déclaré par l'exploitant	- €	- €	
Montant de la cotisation au fond de solidarité versée par le Syndicat	1 732.13 €	1 791.12 €	3.41%

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée mise en place sur la Collectivité

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE

	2019	2020	Variation 2019/2020
Montant impayés au 31/12 n	36 837.80 €	35 141.32 €	-4.61%
Montant facturé durant l'exercice n-1	661 360.84 €	671 918.11 €	1.60%
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente	5.57%	5.23%	-6.10%

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La fiche ci-après présente le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour un abonné domestique et une consommation de référence de 120m3.

PRIX GLOBAL: S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS

EAU POTABLE	S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS Affermage du 01/01/2007 avec la société AGUR Tarif domestique du syndicat
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS Affermage du 01/01/2007 avec la société AGUR Tarif domestique du syndicat

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120m3

DESIGNATION	01/01/2020	01/01/2021	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	76.56 €	77.57 €	1.3%
du service de l'assainissement collectif	167.24 €	170.15 €	1.7%
Part du S.I.E.P.A.			
pour le service d'eau potable	85.65 €	86.80 €	1.3%
pour le service d'assainissement collectif	138.17 €	139.45 €	0.9%
Tiers			
Redevance prélèvement sur la ressource	8.62 €	9.97 €	15.7%
Redevance de pollution domestique	39.60 €	39.60 €	0.0%
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30.00 €	30.00 €	0.0%
TVA			
pour le service d'eau potable	11.57 €	11.77 €	1.7%
pour le service d'assainissement collectif	33.54 €	33.96 €	1.3%
TOTAL T.T.C.			
pour le service d'eau potable	222.00 €	225.71 €	1.7%
pour le service d'assainissement collectif	368.95 €	373.56 €	1.3%
PRIX 120 m³ TTC GLOBAL	590.95 €	599.27 €	1.4%
PRIX PAR m3	4.92 €	4.99 €	

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISES ET FINANCES PAR LE SYNDICAT

ANNEXE 2

ETAT DE LA DETTE

ANNEXE 3

PRIX DE L'EAU 2006 à 2021

ANNEXE 4

BILANS S.A.T.E.S.E. 2020

ANNEXE 5

NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2020

ANNEXE 1

TRAVAUX REALISES ET FINANCES PAR LE SYNDICAT

- a) Travaux réalisés, réceptionnés et soldés en 2020
- b) Travaux engagés en 2020 et poursuivis en 2021
- c) Nouveaux travaux programmés pour l'année 2021

PRÉSENTATION des PROGRAMMES du BUDGET de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

a - Pour mémoire : Programmes soldés en 2020 avec coût final H.T. :

- PR chantier Maternelle :
34 611,01 €
- St Denis de Pile – Extension Haut Mexant et le Bois :
74 308,92 €
- Travaux divers 2020 :
4 303,16 €

b - Programmes en cours d'exécution 2020/2021 avec coût prévisionnel T.T.C. (TVA à 20 %) :

- Guîtres – Mise en conformité du déversoir d'orage (20 000 € HT) :
24 000,00 €
- Autorisation de rejet step Saint Denis de Pile (3 500 € HT) :
4 200,00 €
- Renouvellement réseaux assainissement 2020 (24 000 € HT) :
28 800,00 €
- Travaux sur step Saint Denis de Pile (62 500 € HT) :
75 000,00 €

c - Nouveaux programmes 2021 proposés (T.T.C.) : avec T.V.A. à 20 %

- Travaux divers assainissement 2021 (40 000 € HT) :
48 000,00 €
- Guîtres Tranche 1 réseaux (283 000 € HT) :
339 600,00 €
- Guîtres Tranche 1 privé (39 600 € HT) :
47 500,00 €
- Travaux step Guîtres (17 900 € HT) :
21 500,00 €

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2020

ANNEXE 3

PRIX DE L'EAU 2006 à 2021

PRIX de l'EAU à partir de 2006 (HT)

	juin-06	janv-07	janv-08	janv-09	janv-10	janv-11	juil-11	janv-12	janv-13	janv-14	janv-15	janv-16	janv-17	janv-18	janv-19	janv-20	janv-21	pourcentage janv 2021		
EAU POTABLE à partir de 2006																			HT	
Fermier	Prime fixe	23.00 €	23.00 €	23.59 €	24.34 €	24.43 €	24.77 €	24.77 €	25.51 €	25.96 €	26.14 €	26.26 €	26.34 €	26.51 €	26.83 €	27.26 €	28.00 €	28.37 €	1.32%	
	Prix / m³	0.3043 €	0.2668 €	0.2736 €	0.2824 €	0.2834 €	0.2873 €	0.2873 €	0.2960 €	0.3312 €	0.3336 €	0.3795 €	0.3806 €	0.3831 €	0.3877 €	0.3939 €	0.4047 €	0.4100 €	1.31%	
Syndicat	Prime fixe	26.82 €	26.82 €	26.82 €	27.49 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	28.18 €	0.00%	
	Prix / m³	0.4131 €	0.4131 €	0.4131 €	0.4234 €	0.4340 €	0.4340 €	0.4340 €	0.4470 €	0.4470 €	0.4559 €	0.4559 €	0.4695 €	0.4742 €	0.4789 €	0.4789 €	0.4789 €	0.4885 €	2.00%	
ASSAINISSEMENT COLLECTIF à partir de 2006																			HT	
Gùtres		juin-06	janv-07	janv-08	toutes les communes															
Fermier	Prime fixe	31.09 €	35.00 €	35.90 €	36.99 €	37.26 €	37.69 €	37.69 €	38.78 €	39.45 €	39.71 €	39.78 €	39.87 €	40.15 €	40.59 €	41.27 €	42.51 €	43.25 €	1.74%	
	Prix / m³	0.6217 €	0.7211 €	0.7396 €	0.7621 €	0.7677 €	0.7766 €	0.7766 €	0.7990 €	0.8127 €	0.8181 €	0.9727 €	0.9749 €	0.9817 €	0.9925 €	1.0091 €	1.0394 €	1.0575 €	1.74%	
Syndicat	Prime fixe	10.00 €	10.00 €	10.00 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	10.25 €	0.00%	
	Prix / m³	0.8252 €	0.8252 €	1.0400 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0660 €	1.0767 €	1.00%	
Saint Denis de Pile																				
Fermier	Prime fixe	31.09	35.00	35.90																
	Prix / m³	0.6217	0.7211	0.7396																
Syndicat	Prime fixe	10.00	10.00	10.00																
	Prix / m³	1.2091	1.2091	1.04																
Saint Martin du Bois																				
Fermier	Prime fixe	31.09	35.00	35.90																
	Prix / m³	0.6217	0.7211	0.7396																
Syndicat	Prime fixe	10.00	10.00	10.00																
	Prix / m³	1.0400	1.0400	1.0400																
Saint Ciers d'Abzac																				
Fermier	Prime fixe	31.09	35.00	35.90																
	Prix / m³	0.6217	0.7211	0.7396																
Syndicat	Prime fixe	10.00	10.00	10.00																
	Prix / m³	1.0400	1.0400	1.0400																
Lapouyade																				
Fermier	Prime fixe		35.00	35.90																
	Prix / m³		0.7211	0.7396																
Syndicat	Prime fixe		10.00	10.00																
	Prix / m³		1.0400	1.0400																
REDEVANCE FORFAITAIRE - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - HT -													janv-17	avr-17	janv-18	janv-19	janv-20	janv-21		
Neuf/Par dossier traité	115.64 €	115.64 €	115.64 €	115.64 €	115.64 €	115.64 €	115.64 €	115.64 €	115.64 €	115.64 €	115.64 €	115.64 €	171.00 €	126.00 €	126.00 €	126.00 €	126.00 €	126.00 €		
CBF/Annuelle par dossier	17.08 €	17.08 €	17.08 €	17.08 €	17.08 €	17.08 €	17.08 €	17.08 €	17.08 €	17.08 €	17.08 €	17.08 €	21.00 €	21.00 €	21.00 €	16.00 €	16.00 €	16.00 €		
Vente/Par Dossier													102.00 €	126.00 €	126.00 €	126.00 €	126.00 €	126.00 €		

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2020

ANNEXE 2

ETAT DE LA DETTE

- Extrait du Compte Administratif 2020
- Extrait du Budget Primitif 2021

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 623 458,65									
1641 Emprunts en euros (total)					1 623 458,65									
	Société CRCAM de la GIRONDE	01/12/2003		01/05/2004	164 000,00	F		5,040	5,369		A	X Echéance constante		A-1
	Société CRCAM de la GIRONDE	01/07/2004		01/03/2005	7 813,00	F		4,360	4,360		S	X Echéance constante		A-1
	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	06/12/2011		15/04/2012	14 100,00	F		4,350	4,354		A	X Echéance constante		A-1
	Société CRCAM de la GIRONDE	14/11/2019		15/11/2020	115 000,00	F		1,080	1,080		A	C		A-1
00086847876	Société CRCAM de la GIRONDE	29/05/2012		15/03/2013	50 000,00	F		5,400	5,410		A	X Echéance constante		A-1
00086848345	Société CRCAM de la GIRONDE	29/05/2012		15/03/2013	13 500,00	F		5,400	5,410		A	X Echéance constante		A-1
1629552	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	18/08/2003		25/02/2004	303 660,00	F		3,600	3,540		T	X Echéance constante		A-1
20300353/NL	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	18/08/2003		05/05/2004	16 800,00	F		4,210	4,210		A	X Echéance constante		A-1
20400586/NL	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	13/12/2004		01/04/2005	80 850,00	F		4,240	4,240		A	X Echéance constante		A-1
20400587	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	13/12/2004		01/04/2005	63 856,00	F		4,240	4,240		A	X Echéance constante		A-1
250337/0263815	Agence CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	26/07/2007		01/03/2008	6 900,00	F		5,040	5,040		A	X Echéance constante		A-1
250338/0263816	Agence CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/07/2007		01/03/2008	65 500,00	F		4,480	4,480		A	X Echéance constante		A-1
4304022	Société CRCAM de la GIRONDE	01/12/2004		01/02/2005	19 500,00	F		3,950	3,950		A	X Echéance constante		A-1
5014796601	Agence CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/11/2000		01/02/2001	52 030,85	F		6,030	6,030		A	X Echéance constante		A-1
5014797501	Agence CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	29/11/2000		01/02/2001	91 057,80	F		6,030	6,030		A	X Echéance constante		A-1
8596171	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	20/01/2010		01/06/2010	41 176,00	F		4,190	4,192		A	X Echéance constante		A-1

SIEPA du Nord Libournais - Budget Assainissement Collectif - CA - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A33140WS	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	29/12/2014		15/04/2015	9 000,00	F		2,720	3,690		A	C		A-1
A331708A	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	04/04/2017		02/11/2017	400 000,00	F		1,790	1,791		A	C		A-1
ND01151774	Société CREDIT MUTUEL	18/12/2013		30/01/2015	57 000,00	F		3,970	3,973		A	X Echéance constante		A-1
NE03020612	Société CREDIT MUTUEL	01/02/2018		28/02/2019	51 715,00	F		1,704	1,681		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					217 005,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					217 005,00									
110 2012 01347 001 2012/4064	Etablissement AGENCE FINANCIERE DE BASSIN ADOUR GARONNE	30/06/2012		19/02/2015	44 904,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
110201201347002	Etablissement AGENCE FINANCIERE DE BASSIN ADOUR GARONNE	25/03/2015		25/03/2016	11 226,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
120 33 5978 - 33198001B	Etablissement AGENCE FINANCIERE DE BASSIN ADOUR GARONNE	30/10/2012		09/07/2014	116 707,50	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		F-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
120201200595002	Etablissement AGENCE FINANCIERE DE BASSIN ADOUR GARONNE	25/03/2015		25/03/2016	44 167,50	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					1 840 463,65									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		825 145,21				83 001,49	25 407,60	0,00	11 918,62	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		825 145,21				83 001,49	25 407,60	0,00	11 918,62	
		0,00	A-1	72 372,76	7,42	F		5,369	7 205,03	4 010,72	0,00	2 431,72
		0,00	A-1	2 142,28	3,75	F		4,360	480,24	109,16	0,00	31,13
		0,00	A-1	6 524,11	5,33	F		4,354	934,34	324,44	0,00	201,81
		0,00	A-1	110 400,00	23,92	F		1,080	4 600,00	1 242,00	0,00	152,35
00086847876		0,00	A-1	27 257,89	6,25	F		5,410	3 137,85	1 641,37	0,00	1 169,37
00086848345		0,00	A-1	7 359,63	6,25	F		5,410	847,22	443,17	0,00	315,73
1629552		0,00	A-1	59 761,61	2,92	F		3,540	18 676,54	2 301,70	0,00	192,43
20300353/NL		0,00	A-1	3 424,87	2,42	F		4,210	1 050,64	188,42	0,00	94,52
20400586/NL		0,00	A-1	21 185,92	3,33	F		4,240	4 769,06	1 100,49	0,00	673,71
20400587		0,00	A-1	16 732,80	3,33	F		4,240	3 766,64	869,18	0,00	532,10
250337/0263815		0,00	A-1	1 185,10	1,08	F		5,040	550,27	87,46	0,00	59,73
250338/0263816		0,00	A-1	39 289,11	11,08	F		4,480	2 365,13	2 045,22	0,00	1 929,10
4304022		0,00	A-1	5 142,54	3,17	F		3,950	1 154,51	273,92	0,00	205,06
5014796601		0,00	A-1	0,00	0,00	F		6,030	4 075,97	245,78	0,00	0,00
5014797501		0,00	A-1	0,00	0,00	F		6,030	7 133,29	430,14	0,00	0,00
8596171		0,00	A-1	22 026,16	8,50	F		4,192	1 982,12	1 005,95	0,00	538,36
A33140WS		0,00	A-1	6 174,90	13,33	F		3,690	441,06	179,95	0,00	119,44
A331708A		0,00	A-1	331 568,55	20,92	F		1,791	15 788,97	6 217,70	0,00	972,69
ND01151774		0,00	A-1	44 273,43	13,08	F		3,973	2 332,76	1 850,27	0,00	1 616,07
NE03020612		0,00	A-1	48 323,55	22,17	F		1,681	1 709,85	840,56	0,00	683,30
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		126 115,40					14 467,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		126 115,40					14 467,00	0,00	0,00	0,00
110 2012 01347 001 2012/4064		0,00	A-1	26 942,40	8,17	F		0,000	2 993,60	0,00	0,00	0,00
110201201347002		0,00	A-1	7 484,00	9,25	F		0,000	748,40	0,00	0,00	0,00
120 33 5978 - 33198001B		0,00	F-1	62 244,00	7,58	F		0,000	7 780,50	0,00	0,00	0,00
120201200595002		0,00	A-1	29 445,00	9,25	F		0,000	2 944,50	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		951 260,61					97 468,49	25 407,60	0,00	11 918,62

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
120 33 5978 - 33198001B	Etablissement AGENCE FINANCIERE DE BASSIN ADOUR GARONNE	116 707,50	62 244,00	1	15,00				0,00		0,000	0,00	0,00	6,54
TOTAL (F)		116 707,50	62 244,00						0,00			0,00	0,00	6,54
TOTAL GENERAL		116 707,50	62 244,00						0,00			0,00	0,00	6,54

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	23	0	0	0	0	
	% de l'encours	93,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	889 016,61	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 480 370,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 480 370,00									
	Société CRCAM de la GIRONDE	01/12/2003		01/05/2004	164 000,00	F		5,040	5,369		A	X Echéance constante		A-1
	Société CRCAM de la GIRONDE	01/07/2004		01/03/2005	7 813,00	F		4,360	4,360		S	X Echéance constante		A-1
	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	06/12/2011		15/04/2012	14 100,00	F		4,350	4,354		A	X Echéance constante		A-1
	Société CRCAM de la GIRONDE	14/11/2019		15/11/2020	115 000,00	F		1,080	1,080		A	C		A-1
00086847876	Société CRCAM de la GIRONDE	29/05/2012		15/03/2013	50 000,00	F		5,400	5,410		A	X Echéance constante		A-1
00086848345	Société CRCAM de la GIRONDE	29/05/2012		15/03/2013	13 500,00	F		5,400	5,410		A	X Echéance constante		A-1
1629552	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	18/08/2003		25/02/2004	303 660,00	F		3,600	3,540		T	X Echéance constante		A-1
20300353/NL	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	18/08/2003		05/05/2004	16 800,00	F		4,210	4,210		A	X Echéance constante		A-1
20400586/NL	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	13/12/2004		01/04/2005	80 850,00	F		4,240	4,240		A	X Echéance constante		A-1
20400587	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	13/12/2004		01/04/2005	63 856,00	F		4,240	4,240		A	X Echéance constante		A-1
250337/0263815	Agence CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	26/07/2007		01/03/2008	6 900,00	F		5,040	5,040		A	X Echéance constante		A-1
250338/0263816	Agence CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	25/07/2007		01/03/2008	65 500,00	F		4,480	4,480		A	X Echéance constante		A-1
4304022	Société CRCAM de la GIRONDE	01/12/2004		01/02/2005	19 500,00	F		3,950	3,950		A	X Echéance constante		A-1
8596171	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	20/01/2010		01/06/2010	41 176,00	F		4,190	4,192		A	X Echéance constante		A-1
A33140WS	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	29/12/2014		15/04/2015	9 000,00	F		2,720	3,690		A	C		A-1
A331708A	Société CAISSE EPARGNE AQUITAINE NORD	04/04/2017		02/11/2017	400 000,00	F		1,790	1,791		A	C		A-1

SIEPA du Nord Libournais - Budget Assainissement Collectif - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
ND01151774	Société CREDIT MUTUEL	18/12/2013		30/01/2015	57 000,00	F		3,970	3,973		A	X Echéance constante		A-1
NE03020612	Société CREDIT MUTUEL	01/02/2018		28/02/2019	51 715,00	F		1,704	1,681		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					217 005,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					217 005,00									
110 2012 01347 001 2012/4064	Etablissement AGENCE FINANCIERE DE BASSIN ADOUR GARONNE	30/06/2012		19/02/2015	44 904,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
110201201347002	Etablissement AGENCE FINANCIERE DE BASSIN ADOUR GARONNE	25/03/2015		25/03/2016	11 226,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
120 33 5978 - 33198001B	Etablissement AGENCE FINANCIERE DE BASSIN ADOUR GARONNE	30/10/2012		09/07/2014	116 707,50	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		F-1
120201200595002	Etablissement AGENCE FINANCIERE DE BASSIN ADOUR GARONNE	25/03/2015		25/03/2016	44 167,50	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					1 697 375,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N						
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		825 145,21					73 845,66	22 333,96	0,00	10 647,66
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		825 145,21					73 845,66	22 333,96	0,00	10 647,66
00086847876		0,00	A-1	72 372,76	7,33	F		5,369	7 568,17	3 647,58	0,00	2 177,43
00086848345		0,00	A-1	2 142,28	3,67	F		4,360	501,40	88,00	0,00	23,85
1629552		0,00	A-1	6 524,11	5,25	F		4,354	974,98	283,80	0,00	171,66
20300353/NL		0,00	A-1	110 400,00	23,83	F		1,080	4 600,00	1 192,32	0,00	146,00
20400586/NL		0,00	A-1	27 257,89	6,17	F		5,410	3 307,29	1 471,93	0,00	1 027,48
20400587		0,00	A-1	7 359,63	6,17	F		5,410	892,97	397,42	0,00	277,42
250337/0263815		0,00	A-1	59 761,61	2,83	F		3,540	19 285,24	1 693,00	0,00	130,33
250338/0263816		0,00	A-1	3 424,87	2,33	F		4,210	1 094,87	144,19	0,00	64,30
4304022		0,00	A-1	21 185,92	3,25	F		4,240	4 971,27	898,28	0,00	515,63
8596171		0,00	A-1	16 732,80	3,25	F		4,240	3 926,35	709,47	0,00	407,24
A33140WS		0,00	A-1	1 185,10	1,00	F		5,040	578,00	59,73	0,00	30,63
A331708A		0,00	A-1	39 289,11	11,00	F		4,480	2 481,25	1 929,10	0,00	1 807,27
ND01151774		0,00	A-1	5 142,54	3,08	F		3,950	1 204,73	223,70	0,00	157,02
NE03020612		0,00	A-1	22 026,16	8,42	F		4,192	2 065,17	922,90	0,00	487,88
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SIEPA du Nord Libournais - Budget Assainissement Collectif - BP (projet de budget) - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		126 115,40					14 467,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		126 115,40					14 467,00	0,00	0,00	0,00
110 2012 01347 001 2012/4064		0,00	A-1	26 942,40	8,08	F		0,000	2 993,60	0,00	0,00	0,00
110201201347002		0,00	A-1	7 484,00	9,17	F		0,000	748,40	0,00	0,00	0,00
120 33 5978 - 33198001B		0,00	F-1	62 244,00	7,50	F		0,000	7 780,50	0,00	0,00	0,00
120201200595002		0,00	A-1	29 445,00	9,17	F		0,000	2 944,50	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		951 260,61					88 312,66	22 333,96	0,00	10 647,66

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
120 33 5978 - 33198001B	Etablissement AGENCE FINANCIERE DE BASSIN ADOUR GARONNE	116 707,50	62 244,00	1	15,00				0,00		0,000	0,00	0,00	6,54
TOTAL (F)		116 707,50	62 244,00						0,00			0,00	0,00	6,54
TOTAL GENERAL		116 707,50	62 244,00						0,00			0,00	0,00	6,54

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	21	0	0	0	0	
	% de l'encours	93,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	889 016,61	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00
							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2020

ANNEXE 4

BILANS S.A.T.E.S.E. 2020

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2020

Station : GUITRES Code national : 0533198V002

Commune d'implantation : Guîtres	mise en service : juillet 2005
Capacité constructeur : 2000 EH (120 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 300 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Arrêté d'autorisation : Du 23 mai 2003
Maître d'ouvrage : SIEPA du Nord Libournais	Exploitant : AGUR
Filières eau : Aération prolongée	Filières boues : Deshydratation mécanique
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : -
Commune raccordée : Guîtres	Nb branchements / 779 raccordés /
Nom du milieu récepteur : Lary	Pop. estimée raccordée : 1709 habitants
	Technicien référent : Frédéric MAUDUIT

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit m ³ /j	Ch. Hyd. %	MES			DCO			DBO ₅			Ch. Org. %	NK			NGL			Pt		
			Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %		Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rnd %
Jan.	241	80,5	26,7	4,10	96,5	97,2	30	93,0	34,9	3	98,0	29,0	16,0	5,22	92,6	16,1	5,75	91,9	1,76	3,30	57,5
Fév.	242	80,7																			
Mars	337	112	67,9	8,30	91,0	148	19,9	90,1	102	10,0	92,8	84,9									
Avril	212	70,7																			
Mai	322	107	56,6	15	94,9	127	37	94,4	66,7	1,24	71,8	55,6	16,4	22	74,0	16,5	24,6	71,2	2,00	2,10	79,7
Juin	228	76,1	81,2	11	97,3	119	38	93,8	63,4	2,46	77,2	52,8									
Juil.	170	56,6	42,4	12,5	96,1	124	38	95,9	44,7	4,50	98,6	37,2	16,0	33	72,0	16,1	33,5	71,7	1,96	1,70	88,2
Août	178	59,4	68	5,10	98,5	131	31	95,3	37,4	3	98,4	31,2									
Sept.	180	60,0	64,9	3	99,3	136	23	97,5	52,6	3	99,2	43,9	15,1	2,12	97,9	15,2	8,78	91,5	1,70	6,60	43,0
Oct.	248	82,7	56,1	5,40	98,6	116	18	97,7	45,9	3	99,0	38,3									
Nov.	226	75,2	80,7	2	99,4	183	17	97,9	70,4	3	99,0	58,6									
Déc.	474	158	95,5	4	97,4	173	17	93,8	46,6	3	96,0	38,8									
Moy.	255	85,2	62,3	7,16	97,2	135	27,5	95,3	55,1	2,14	97,6	45,9	15,9	15,6	83,9	16,0	18,2	81,4	1,86	3,42	68,3
Min.	57	19	20,8	2	91,0	97,2	17	90,1	28,8		92,8	24	15,1	2,12	72,0	15,2	5,75	71,2	1,70	1,70	43,0
Max.	1375	458	95,5	15	99,4	183	40	97,9	102	23	99,2	84,9	16,4	33	97,9	16,5	33,5	91,9	2,00	6,60	88,2
Norme				30	90		125	75		25	70			40						20	

Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés	Charge mesurée EH	Volume traité m ³ /j	Energie kWh/j	Boues prod. T.MS/an
2015	1669	1215	229	296	17,8
2016	1684	1217	248	315	17,7
2017	1684	973	196	341	15,2
2018	1702	922	254	302	17,7
2019	1706	807	252	246	39,5
2020	1709	912	255	361	

Commentaires :

Système de collecte :

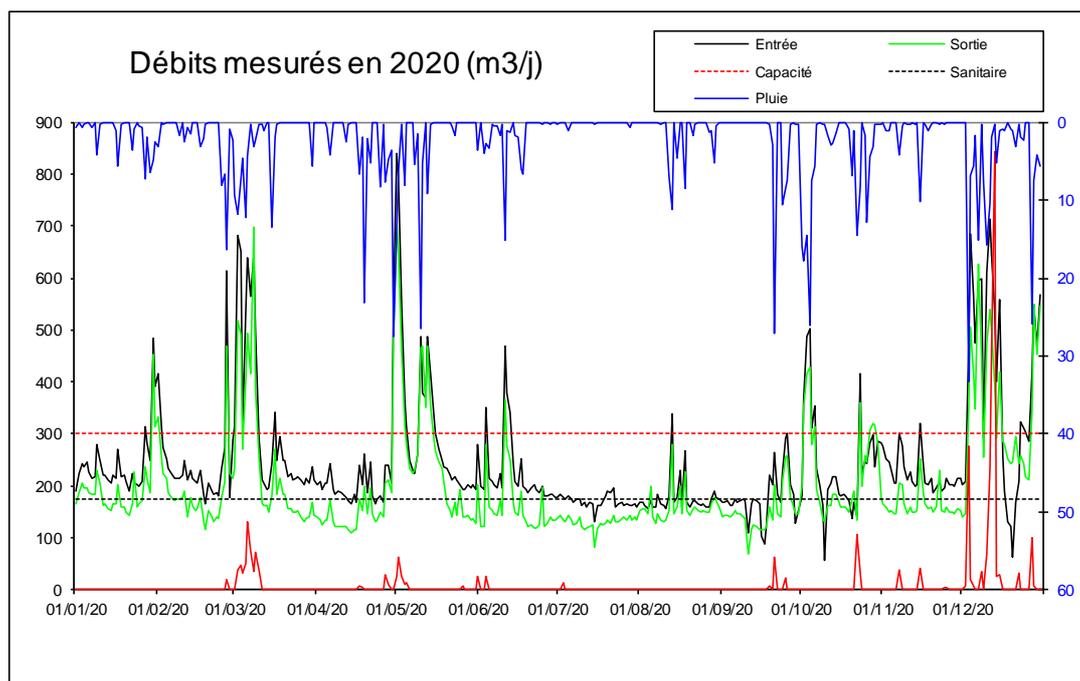
Des déversements d'eaux usées ont lieu sur le réseau. Le DO de Gazot a déversé 21 fois pour un volume annuel estimé à 220 m³. Sur le rapport annuel d'Agur les valeurs potentiellement parasites ont été exclues.

Le PR général du Lary (situé sur le site de l'ancienne STEP) déverse par le DO du Lary lors de forts événements pluvieux. Il a déversé 21 fois pour un volume annuel de 3 257 m³ (la valeur enregistrée le 26/05 lors du calage débitmétrique doit être exclue). Le volume journalier indiqué dans le rapport annuel ne correspond pas aux données Sandre transmises.

Dès que des volumes exceptionnels transitent par ce point les enregistrements sont faussés (immersion de la sonde). Les volumes enregistrés en fin d'année sont probablement à inscrire sur ce type d'évènements.

- Pas d'arrivée d'effluents non domestiques
- Le débit moyen traité est de 255 m³/j soit 85% de la capacité. Des valeurs extrêmes de l'ordre 840 m³ ont été enregistrées lors des pluies exceptionnelles de fin d'année. La capacité est dépassée pendant 60 jours. Elles peuvent entraîner des pertes de boues et des baisses des rendements épuratoires.
- Entretien du réseau d'assainissement : 5 PR dont 4 télésurveillés (pas de traitement des sulfures).

Le graphique de l'évolution des débits traduit bien la sensibilité à la pluie et montre que le réseau est moins impacté par les infiltrations d'eaux souterraines.



Une étude diagnostique a été réalisée en 2019. Elle montre un taux de collecte cohérent (86%) et des intrusions d'eaux permanentes d'environ 26%. Les intrusions d'eaux météoriques représentent une surface active d'environ 10 000 à 13 000 m² (BV Gravette et Lary).

Afin de réduire, les infiltrations d'eaux parasites au sein des réseaux d'assainissement, un important renouvellement des conduites devra être réalisé notamment sur les canalisations en fibro-ciment. Cet effort de renouvellement est couplé à des chemisages ponctuels. Au niveau des eaux météoriques, la mise en conformité des branchements devrait permettre d'éliminer à terme une surface active de 6 000 m² soit 75% des apports. Les travaux devraient permettre une réduction de 10% d'apports d'eaux claires parasites permanentes.

Station d'épuration :

Fonctionnement des ouvrages

- L'état général de la station est correct
- Le dégrilleur défectueux a été renouvelé par un dégrilleur à escaliers, plus efficace pour la rétention des produits fibreux tels que les lingettes.

- Sous-produits	- Quantité	- Destinations		
		- du plan départemental	- effectives	- conformité
- Refus de dégrillage	- 850 kg	- -	- Centre traitement OM	- -

- Traitement de type boues activées

Les rendements d'oxygénation semblent avoir diminués. Afin de maintenir un traitement correct de l'azote, le temps de fonctionnement des surpresseurs a été augmenté en 2020 augmentant ainsi la consommation énergétique de 47% par rapport à 2019. Visuellement, le bullage est turbulent sur certaines zones du bassin. Il est probable que quelques diffuseurs soient défectueux.

Après 15 années de fonctionnement, les rampes de diffusion n'ont jamais été relevées. Il serait judicieux de programmer cette opération pour l'année 2021 afin d'observer l'état des diffuseurs. L'intervention préalable d'un plongeur est fortement conseillée.

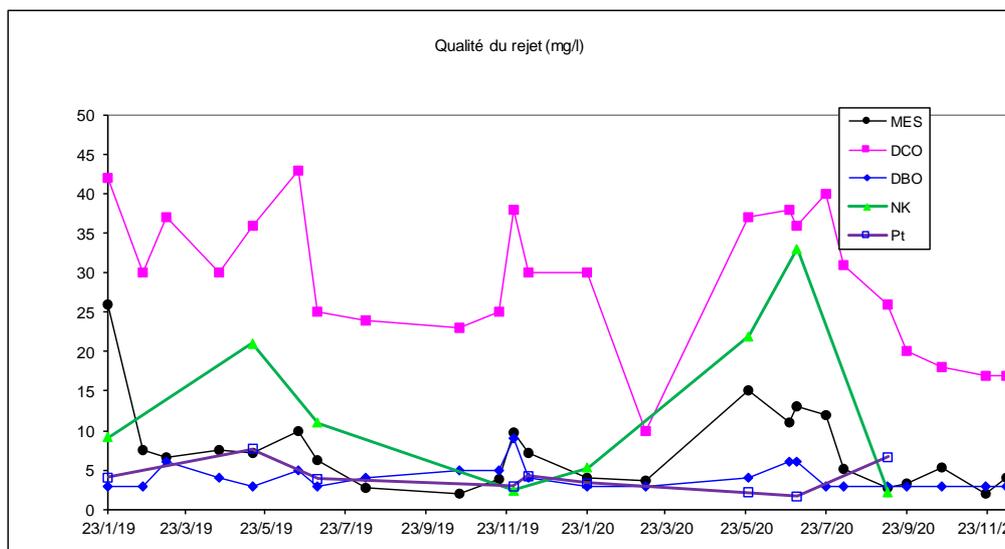
Le taux de boues est correct.

Le taux de recirculation est correct, mais il pourrait être adapté en fonction du débit traité (en relation avec la pluviométrie).

La charge organique moyenne sur l'année est assez faible au regard du nombre d'abonnés raccordés (46 %).

Qualité du rejet

La qualité des eaux traitées respecte les normes de rejet. Cependant, durant les 7 premiers mois de l'année les rendements sur le traitement de l'azote étaient très en dessous des valeurs attendues. L'aération a atteint les 20 heures de fonctionnement journalier pour palier l'inefficacité de la diffusion d'air au niveau du bassin biologique.



Des fuites de boues restent à craindre épisodiquement lors des fortes surcharges hydrauliques.

- Impact milieu récepteur :

	Date	26/05/2020		02/07/2020		09/09/2020	
	Source	EXPLOITANT		EXPLOITANT		EXPLOITANT	
	Site	Amont	Aval	Amont	Aval	Amont	Aval
Oxygène dissous	mg O2/l	9,20	9,20	9,50	10,20	9,30	9,40
Taux de saturation en o2	%						
DBO5	mg O2/l	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
DCO	mg O2/l	17,00	14,00	10,00	10,00	10,00	13,00
MES	mg/l	19,00	13,00	6,00	5,00	3,10	3,30
Carbone Organique Dissous	mg C/l	5,82	5,98	3,95	3,89	2,45	2,43
Orthophosphates PO4	mg/l	0,05	0,05	0,05	0,05	0,03	0,18
Phosphore Total Pt	mg P/l	0,034	0,035	0,036	0,038	0,012	0,061
Ammonium NH4	mg NH4/l	0,040	0,040	0,020	0,060	0,020	0,030
Nitrites NO2	mg NO2/l	0,020	0,020	0,020	0,030	0,020	0,020
Nitrates NO3	mg NO3/l	10,6	10,5	9,1	9,2	5,2	5,3

L'impact de la station est nul. Le groupe PDOM de la Gironde (DDTM, AEAG, OFB et SATESE) propose, après 9 années de connaissances, de stopper le suivi d'incidence du rejet sur le Lary à partir de cette année.

Autosurveillance

DO du LARY : Le calage de la hauteur de charge était satisfaisant (écart moyen = 1,7 mm). L'écart sur la transcription H/Q est <10%. Des traces de mise en charge sont observées.

Le calage de la hauteur de charge le 26/05 ne doit pas être comptabilisé comme un déversement (signalé sur le rapport d'autosurveillance).

Débitmètre EB : présente un fonctionnement satisfaisant.

Préleveur EB : Le prélèvement aménagé à l'aval du dégrilleur n'a pas généré d'échec de prélèvement, cependant

la longueur du tuyau d'aspiration n'est pas conforme. Un aménagement du point de prélèvement doit être réalisé à l'aval du dégrilleur.

Débitmètre ET : Le calage de la hauteur de charge est conforme (écart moyen égal à 1,6 mm sur la gamme de mesure). La transcription hauteur/débit est conforme. L'écart avec le débitmètre positionné en parallèle sur 22 heures est conforme (3,4%).

Préleveur ET : R.A.S

Evaluation de la quantité de boues produites : le calcul de la production de boues est réalisé avec le temps de fonctionnement de la pompe d'extraction. Ce point d'auto-surveillance n'est pas conforme, la mise en place d'un débitmètre est nécessaire.

L'ensemble des données est transmis régulièrement au format SANDRE.

Le manuel d'auto-surveillance est en place. Les fiches d'auto-validation de l'AS mis en place par l'exploitant sont satisfaisantes.

Filière boues :

- Production de boues :

La production calculée par l'exploitant (28,56 T de MS) est excessive au regard de la production théorique 14,6 T de MS. Bien que la production théorique soit sous-évaluée au regard de la faible charge entrante mesurée et que les rendements du filtre à bandes soient faibles, cette production surévaluée est le résultat d'une estimation inadéquate du volume de boues par le temps de fonctionnement de la pompe d'extraction.

- Destination des boues : en raison de l'impossibilité d'épandre, les boues ont été envoyées dans un centre de compostage.

Fonctionnement :

	Réseau	Station	AS	2020
--	--------	---------	----	------

Légende :

Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
---------	----------	-------	-----	----------

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2020

Station : LAGORCE Code national : 0533218V001

Commune d'implantation : Lagorce	Mise en service : décembre 2014
Capacité constructeur : 650 EH (39 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 98 m ³ /j
Type d'épuration : Filtres plantés de roseaux	Arrêté d'autorisation : Du 22 juillet 2013
Maître d'ouvrage : SIEPA du Nord Libournais	Exploitant : AGUR
Filières eau : Filtres plantés	Filières boues : FPR
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Néant
Commune raccordée : Lagorce	Nb branchements / 143 raccordés /
Nom du milieu récepteur : Le Lary	Pop. estimée raccordée : 312 habitants
	Technicien référent : Frédéric MAUDUIT

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit m ³ /j	Ch. Hyd. %	MES			DCO			DBO ₅			Ch. Org. %	NK			NGL			Pt			
			Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %		Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	
Juin	36,9	37,8	39,1	13	98,8	52,5	30	98,0	19,5	3	99,5	50,1	3,41	13	86,5	3,43	66,1	31,5	0,923	0,380	98,5	
Norme				30			125			25											3	
N-NH₄⁺			N-NO₂⁻		N-NO₃⁻																	
Entr.	Sortie	Rend	Sortie	Sortie																		
kg/j	mg/l	%	mg/l	mg/l																		
2,17	13,0	78,69	0,14	53																		
	31,1		1,33	95																		

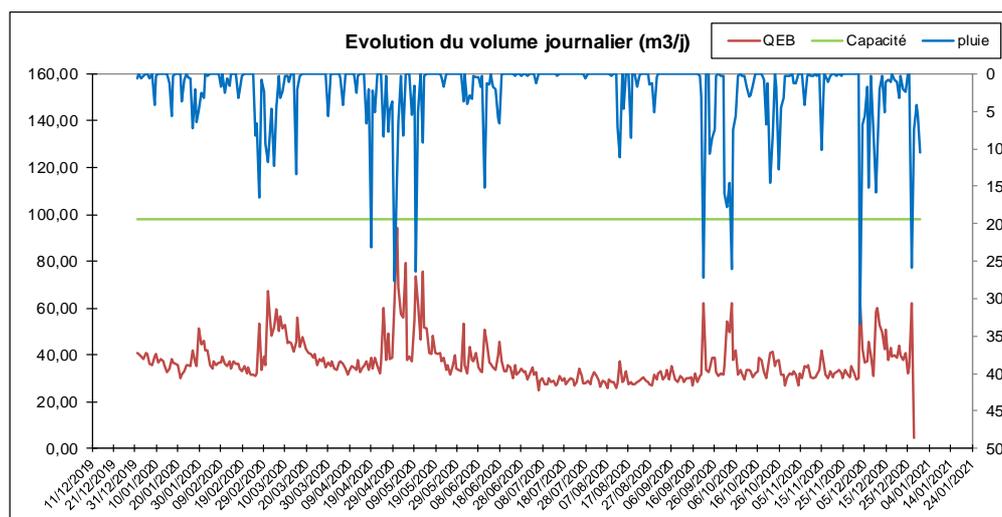
Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés (abonnés x 2,2)	Charge mesurée EH	Volume traité m ³ /j
2017	316	120	26
2018	316	152	33
2019	312	149	33
2020	312	330	36

Commentaires :

Système de collecte :

- Pas de déversement d'eaux usées observé sur le réseau
- Pas d'arrivée d'effluents non domestiques



- L'évolution du volume journalier montre la sensibilité du réseau de collecte lors des épisodes pluvieux prolongés. Les pluies exceptionnelles du mois de mai montrent un doublement du volume journalier. Le volume moyen journalier est de 36 m³/j soit 36,7 % de la capacité de la station. Il représente 96 % du volume journalier attendu (120 l/ E.H). Le volume moyen journalier par temps sec est de 30,5 m³/j.
- Entretien du réseau d'assainissement :

Le réseau est neuf (mis en service fin 2014) et le PR général est correctement exploité.

Station d'épuration :

Fonctionnement

L'état général de la station est correct. L'exploitant réalise un entretien régulier (2 fois par semaine).

Prétraitements :

Un poste de relevage collecte les eaux sur le réseau et les refoule à la STEP où elles sont comptabilisées. La présence de cailloux et graviers génère des dysfonctionnements de la vis du dégrilleur entraînant un bipasse sur la grille de secours.

Traitement de type filtres plantés

Le volume de bâchées est trop faible. Le marnage actuel est insuffisant (entre 40 et 50 cm), il a été conseillé de tester un marnage d'environ 1 m de manière à disposer d'une lame d'eau par bâchée d'environ 2 cm par cellule alimentée.

Outre une lame d'eau insuffisante, l'alimentation des cellules filtrantes est satisfaisante. La croûte de boues est toujours très fine.

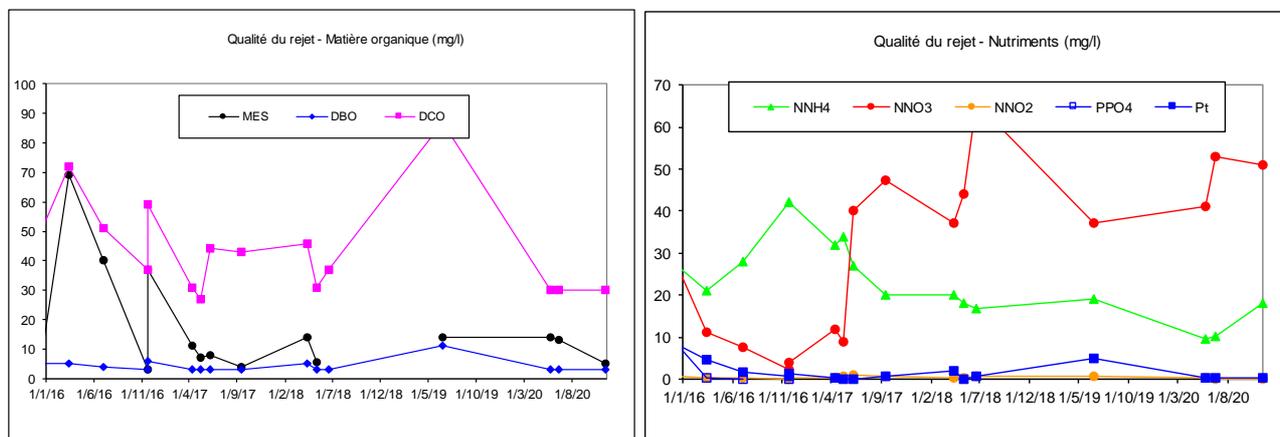
Les casiers sont inversés tous les 3 à 4 jours.

Les roseaux sont correctement développés, il est toutefois observé la présence de quelques orties et adventices diverses au centre des massifs.

Bien que la partie inférieure du filtre soit dénoyée, la teneur en ammonium reste en moyenne un peu élevée mais néanmoins en dessous des normes de rejet. Les tests réalisés par Agur montrent que l'oxydation de l'azote est très fluctuante sur l'année. Notons que le caractère ponctuel des prélèvements induit aussi une variation des concentrations.

Au niveau du traitement du phosphore, les tests de terrain sur l'année traduisent un traitement pour la plupart du temps adapté. Le taux d'injection de chlorure ferrique était inutilement trop élevé, il a été conseillé de réduire le temps d'injection à 5 s puis de moduler en fonction des résultats.

Pour 2021, le groupe PDOM (DDTM, AEAG, OFB et SATESE), propose d'expérimenter un arrêt du traitement du phosphore. L'objectif étant d'observer si l'arrêt du traitement à un impact sur le cours d'eau le Lary.



Impact milieu récepteur

	Date	18/02/2020		23/06/2020	
		Cours d'eau			
		Lary		Lary	
	Site	Amont	Aval	Amont	Aval
Oxygène dissous	mg O2/l	10,40	10,60	9,50	9,30
DBO5	mg O2/l	3,00	3,00	3,00	3,00
DCO	mg O2/l	14,00	20,00	17,00	17,00
MES	mg/l	6,70	6,90	12,00	12,00
Carbone Organique Dissous	mg C/l	6,51	6,73	6,23	6,26
Orthophosphates PO4	mg/l	0,03	0,02	0,05	0,04

Phosphore Total Pt	mg P/l	0,071	0,069	0,140	0,130
Ammonium NH4	mg NH4/l	0,030	0,030	0,040	0,030
Nitrites NO2	mg NO2/l	0,020	0,020	0,020	0,020
Nitrates NO3	mg NO3/l	8,2	8,2	8,2	8,2

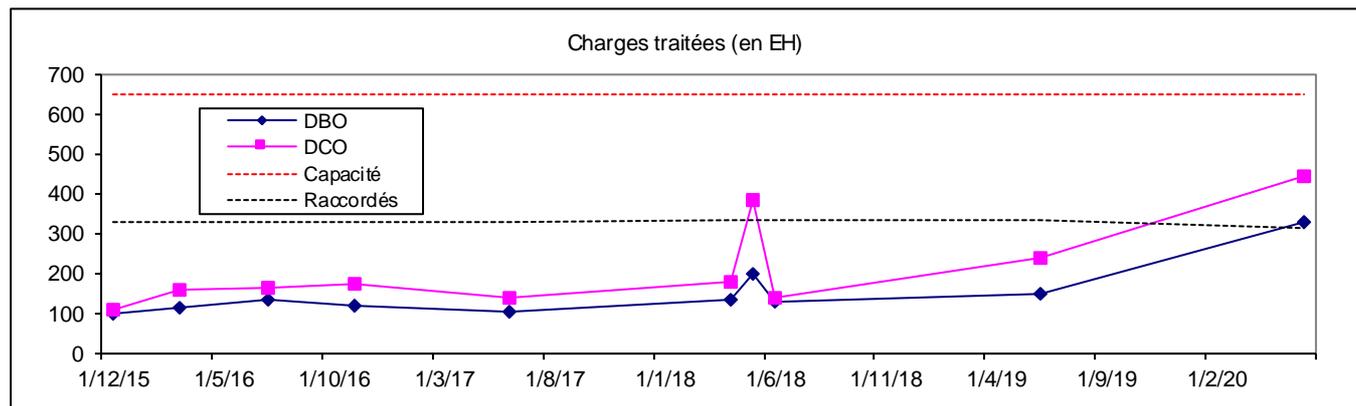
Très Bon – Bon – Moyen – Médiocre – Mauvais

Les analyses réalisées ne montrent pas d'impact significatif du rejet sur le milieu.

Autosurveillance

Les dispositifs permettent de réaliser une mesure fiable (QEM en entrée avec prise impulsionnelle, canal de mesure en sortie)

Les bilans d'autosurveillance réalisés par l'exploitant sont représentatifs.



La charge organique s'élève à 50% du nominal (23% en 2019), elle est plus proche de la charge attendue. Une seule mesure a été réalisée.

Filière boues :

Production de boues :

Quelques boues commencent à s'accumuler sur les FPR autour des points d'injection.

Aucun curage n'est à envisager.

Fonctionnement :	Réseau	Station	AS	2020	
Légende :	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon

RAPPORT DE SYNTHESE ANNÉE 2020

Station : LAPOUYADE Code national : 0533230V001

Commune d'implantation : Lapouyade	Mise en service : avril 2008
Capacité constructeur : 400 EH (24 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 60 m ³ /j
Type d'épuration : Lit planté de roseaux	Autorisation préf. : 21 juin 2016
Maître d'ouvrage : SIEPA du Nord Libournais	Exploitant : AGUR
Filières eau : Filtres plantés	Filières boues : -
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Aucune
Commune raccordée : Lapouyade	Nb branchements / 116 raccordés /
Nom du milieu récepteur : Le Godicheau	Pop. estimée raccordée : 238 habitants
	Technicien référent : Frédéric MAUDUIT

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit m ³ /j	Ch. Hyd. %	MES			DCO			DBO5			Ch. Org. %	NK			NGL			Pt		
			Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %		Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %			
Mars	56	93,3	4,14	5,10	93,1	13,7	36	85,3	3,58	4	93,8	14,9	2,63	4,84	89,7	2,66	41,1	13,5	0,325	8	
			20	50		90	89		25	94											

Le bilan est peu représentatif des charges reçues

Concentrations sur effluent traité (SATESE) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
29/09	3	34	<3	6,90	75,9	12
Normes	20	90	25			

Paramètres de fonctionnement :

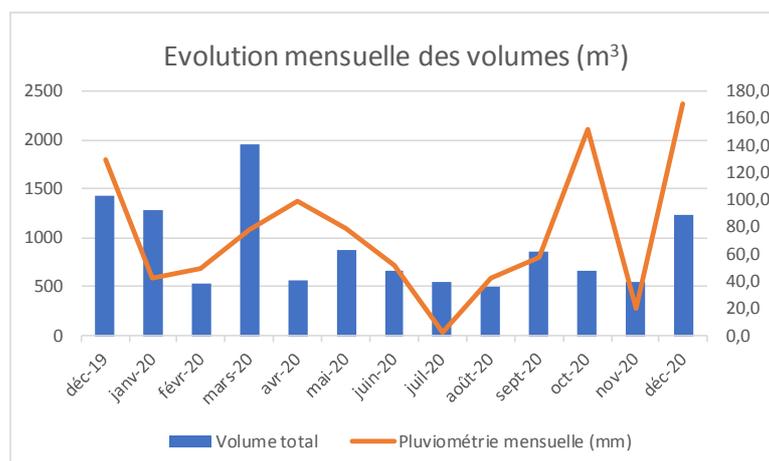
Année	Nb raccordés	Charge mesurée EH	Volume traité m ³ /j
2016	218	-	28
2017	214	70	26
2018	214	112	30
2019	216	165	26
2020	238	60	28

Commentaires :

Système de collecte :

Le réseau comprend 6 postes de relèvement télésurveillés. Il draine 116 abonnés représentant une population raccordée d'environ 238 habitants.

- Pas de déversement d'eaux usées observé sur le réseau
- Pas d'arrivées d'effluents non domestiques
- Arrivées d'eaux parasites météoriques :



Le volume moyen journalier comptabilisé grâce aux relevés de l'exploitant est de 28 m³/j soit 47% de la capacité hydraulique de la station.

Le réseau de collecte est sensible aux intrusions d'eaux parasites météoriques mais essentiellement lors de forts évènements pluvieux. Ces surcharges entraînent de ponctuels dépassements de la capacité hydraulique des ouvrages. En période sèche (ou peu pluvieuse), le débit fluctue autour de la valeur du débit sanitaire (23 m³/j). Le taux de collecte est satisfaisant.

La valeur mensuelle du mois de mars est très importante, elle semble être plus due à un dysfonctionnement du comptage qu'à de réels volumes.

Station d'épuration :

Fonctionnement des ouvrages :

- **Etat général de la station :** la station présente un état satisfaisant. Quelques bordures s'affaissent au niveau du premier étage.

- Prétraitements :

L'exploitant note régulièrement les compteurs de bâchées.

Les refus de grille sont évacués vers la filière ordures ménagères.

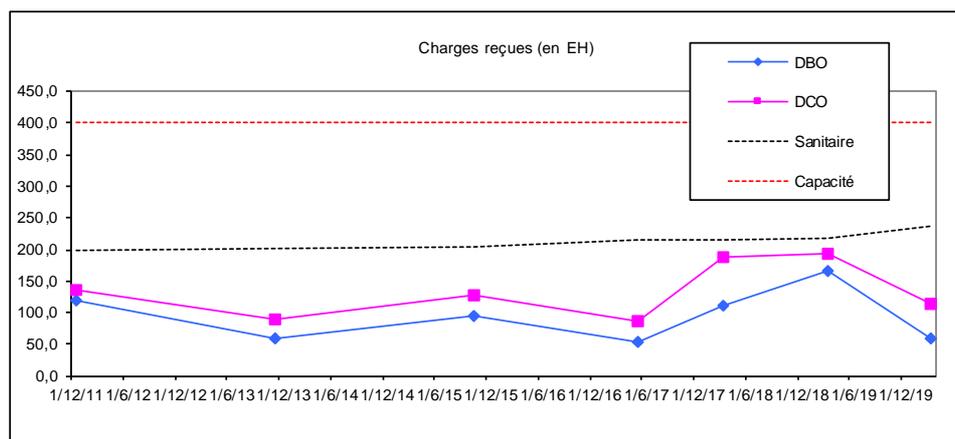
- Traitement de type filtre planté de roseaux :

Les ouvrages sont correctement entretenus et suivis.

Les lits sont inversés régulièrement (2 par semaine) et les bâches sont nettoyées chaque mois. Une fuite au niveau de la chasse 1 est observée.

Les roseaux sont en bon état. L'évolution de la couche de boues est très hétérogène ; de 3 cm à 20 cm d'épaisseur par endroits. Les durées d'infiltration sont correctes sur tous les casiers.

Un curage de ce premier étage est programmé pour 2021.

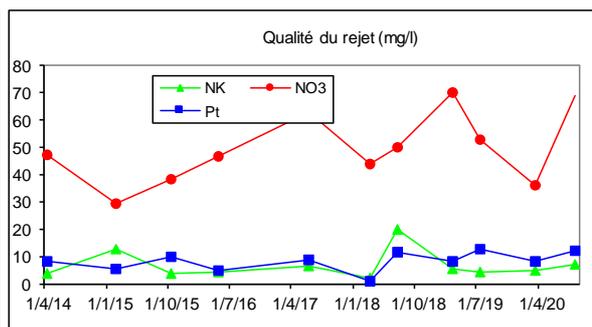
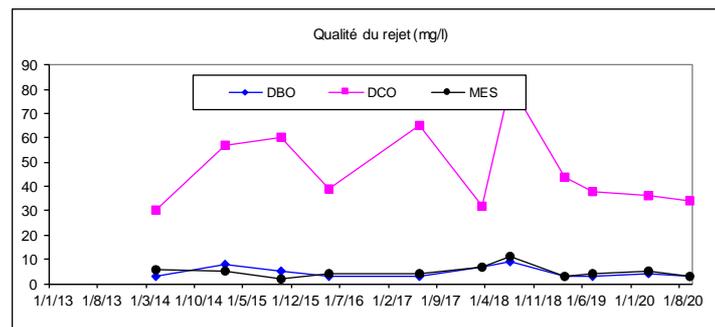


La durée de vidange de la bêche du deuxième étage est longue. Une plantation du deuxième étage est préconisée (programmée pour 2021). Celle-ci facilitera l'exploitation et l'entretien.

La présence importante de nitrates indique que le système fonctionne bien. La nitrification élevée entraîne une légère acidification de l'eau traitée.

En raison d'une dilution importante des eaux brutes, la charge organique sur le bilan réalisé est de 14,9%.

Qualité du rejet :



La qualité de l'eau traitée est régulièrement satisfaisante.

Le suivi régulier des teneurs en ammonium et nitrates montre une très bonne nitrification de l'azote sur toute l'année.

- Impact milieu récepteur :

	Date	17/03/2020		23/09/2020	
		Cours d'eau		Godicheau	
		Site	Amont	Aval	Amont
Oxygène dissous	mg O2/l	10,10	9,90	6,60	3,60
DBO5	mg O2/l	3,00	3,00	3,00	3,00
DCO	mg O2/l	24,00	30,00	46,00	44,00
MES	mg/l	25,00	25,00	34,00	23,00
Carbone Organique Dissous	mg C/l	11,90	11,90	19,40	16,10
Orthophosphates PO4	mg/l	0,08	0,11	25,00	17,00
Phosphore Total Pt	mg P/l	0,280	0,270	21,000	9,700
Ammonium NH4	mg NH4/l	0,030	0,040	1,300	3,800
Nitrites NO2	mg NO2/l	0,020	0,020	0,820	1,400
Nitrates NO3	mg NO3/l	1,6	1,6	314,0	110,0

Au mois de mars, le rejet de la station n'a pas d'impact sur la qualité des eaux du Godicheau.

La mesure réalisée à l'étiage montre un état très dégradé du cours d'eau à l'amont. Les conditions hydrauliques du cours d'eau sur ce prélèvement ne permettent pas de statuer sur une dégradation du cours d'eau, néanmoins il est observé une augmentation de l'ammonium et des nitrites et une baisse de l'oxygène dissous à l'aval.

Autosurveillance :

Dispositifs permettant de réaliser une mesure : pas de mesure de débit fiable en entrée (possibilité de suivre le débit par le compteur de bâchées) et fonctionnement du poste de refoulement en sortie.

Les bilans sont réalisés par AGUR avec du matériel portable. Il convient d'asservir les préleveurs à leur débit respectif. En entrée de station, un asservissement au fonctionnement de la chasse. En sortie de station, un asservissement au fonctionnement des pompes.

Les mesures sont réalisées sans installation de débitmètre.

Filière boues :

Un curage des boues du premier étage est programmé pour 2021.

Fonctionnement :	Réseau	Station	AS	2020	
Légende :	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2020

Station : SAINT CIERS D'ABZAC Code national : 0533387V001

Commune d'implantation : Saint-Ciers-d'Abzac	Mise en service : juillet 2005 – Réhab avril 2013
Capacité constructeur : 215 EH (13 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 32 m ³ /j
Type d'épuration : Filtre planté de roseaux	Déclaration : du 26/03/2019
Maître d'ouvrage : SIEPA du Nord Libournais	Exploitant : AGUR
Filières eau : Filtre planté de roseaux	Filières boues : Néant
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Aucune
Commune raccordée : Saint-Ciers-d'Abzac	Nb branchements / 85 /
Nom du milieu récepteur : ruisseau de la détresse	Pop. estimée raccordée : 238 habitants
	Technicien référent : Frédéric MAUDUIT

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit m ³ /j	Ch. Hyd. %	MES			DCO			DBO5			Ch. Org. %	NK			N-NH4+			Pt		
			Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %		Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %			
Mars *	78	244	2,57	12	63,6	6,32	41	49,4	2,96	8	78,9	23,0	1,40	7,77	56,8	1,50	19,1	0,521	0,164	2,90	-
Norme				30			100			20				20			15				

*Bilan peu représentatif

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
29/09	27	199	43	55	65,1	8,60

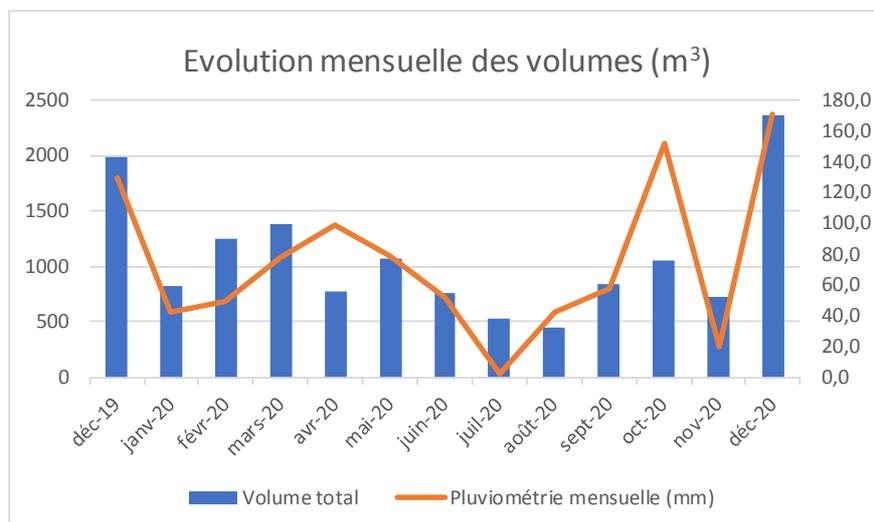
Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés (abonnés x 2,67)	Charge mesurée EH	Volume traité m ³ /j
2016	198	124	34
2017	198	77	20
2018	210	67	25
2019	210	40	21
2020	238	49	33

Commentaires :

Système de collecte :

Le réseau de collecte comporte 85 abonnés pour une population raccordée d'environ 238 habitants. L'évolution du volume mensuel estimé avec le compteur de chasse traduit des intrusions d'eaux claires parasites lors d'événements pluvieux notamment sur des épisodes prolongés. Les pluies exceptionnelles de fin d'année 2019 et 2020 ont généré des volumes journaliers excessifs sur plusieurs jours. Le bilan d'autosurveillance de mars a été réalisé sur une période fortement pluvieuse, donnant un volume journalier de 78 m³ soit 2,3 fois plus que le volume journalier moyen. Pour le bon fonctionnement des ouvrages de traitement, il conviendrait de réaliser des contrôles de branchement. Des diagnostics complémentaires sont envisagés si ces contrôles ne donnent pas satisfaction.



Pas de déversement d'eaux usées observé sur le réseau.

Pas d'arrivées d'effluents non domestiques.

Les intrusions d'eaux parasites météoriques peuvent nuire au traitement (elles peuvent entraîner des colmatages et des ressuyages des filtres). La capacité hydraulique est largement dépassée en période pluvieuse.

En période sèche, le débit fluctue entre 21 et 25 m³/j.

Station d'épuration :

Aspect général : l'état général est correct.

Prétraitements : les refus de dégrillage sont évacués via la filière ordures ménagères.

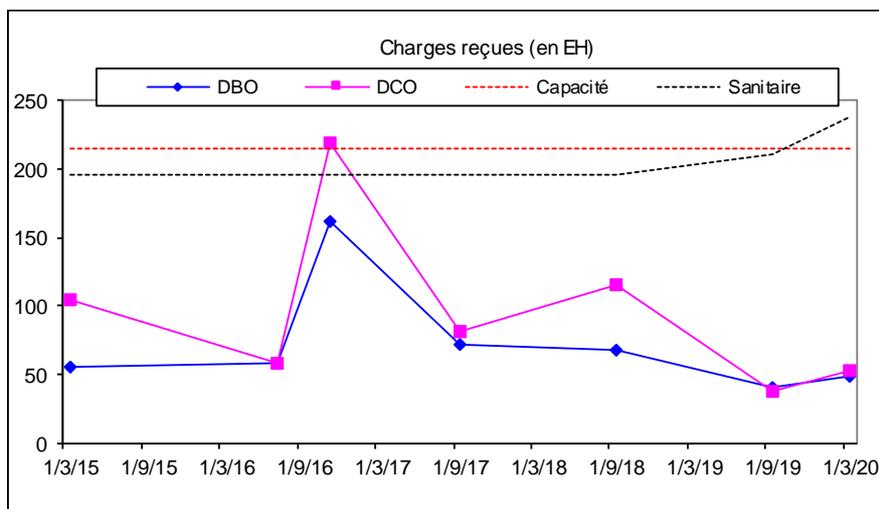
Traitement de type filtres plantés de roseaux :

La chasse du premier étage fonctionne correctement. Le débit d'alimentation est satisfaisant. La répartition sur les cellules filtrantes est correcte.

Le filtre est le siège de développement de liserons, adventices préjudiciables au développement des roseaux. Un traitement à base de purin d'ail a été réalisé en avril. Un deuxième passage début août aurait été nécessaire pour éradiquer plus durablement les liserons.

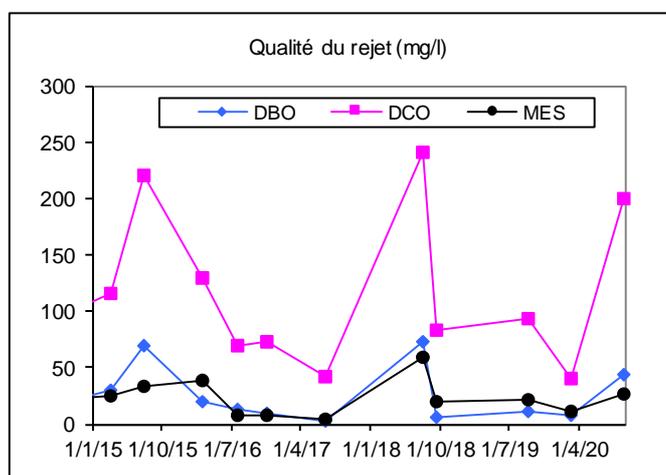
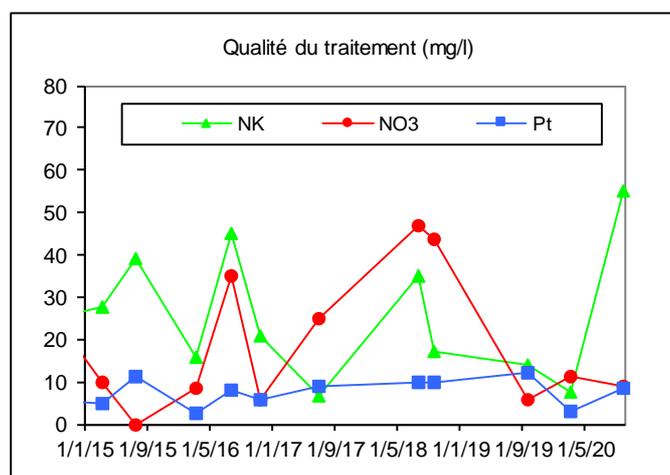
La vitesse de filtration est très rapide. Le débit en sortie de filtre augmente très vite après la délivrance d'une chasse.

En période pluvieuse, le filtre est saturé.



La dilution des eaux brutes sur la mesure de 2020 induit une charge organique anormalement faible, 23% du nominal, bien en dessous des valeurs attendues.

Qualité du rejet :



La qualité du rejet est assez variable. La mesure sur 24 heures n'est pas représentative du fonctionnement de la station puisqu'elle a été réalisée suite à de forts épisodes pluvieux et le prélèvement n'était pas asservi au débit.

La nitrification de l'azote est inconstante. Elle semble évoluer en fonction du moment où est réalisé le prélèvement (début ou fin de bâchée). La mesure ponctuelle réalisée lors de notre visite montre une qualité d'eau traitée plutôt mauvaise.

- Impact milieu récepteur : sur les années précédentes l'impact était important, en 2020 l'impact de la station est modéré voire nul. Il est possible que les prélèvements réalisés à l'aval aient été réalisés entre deux chasses.

	Date	04/03/20		03/12/20	
		Amont	Aval	Amont	Aval
Oxygène dissous	mg O2/l	10,60	10,60	9,10	8,20
DBO5	mg O2/l	3,00	3,00	3,00	3,00
DCO	mg O2/l	30,00	27,00	11,00	14,00
MES	mg/l	28,00	28,00	5,20	4,00
Carbone Organique Dissous	mg C/l	8,40	8,36	4,20	4,20
Orthophosphates PO4	mg/l	0,12	0,09	0,08	0,28
Phosphore Total Pt	mg P/l	0,100	0,096	0,041	0,148
Ammonium NH4	mg NH4/l	0,020	0,030	0,030	0,230
Nitrites NO2	mg NO2/l	0,020	0,020	0,030	0,100
Nitrates NO3	mg NO3/l	2,7	2,8	3,1	5,4

Notons que les mesures d'oxygène dissous et de température doivent impérativement être réalisées in-situ.

Travaux d'amélioration :

A ce jour, une réflexion sur l'amélioration des performances de la station a été engagée avec le Syndicat pour programmer la construction d'un second étage de filtres plantés de roseaux. Le site actuel permettrait la mise en place d'un second étage. L'implantation actuelle des filtres nécessiterait la mise en place d'un poste de relevage en sortie pour l'alimentation du second étage.

Autosurveillance :

L'estimation du débit traité est réalisée avec le nombre de bâchées (relevés réguliers).

Les bilans sont réalisés par AGUR, les échantillons analysés par un labo agréé.

Les bilans d'autosurveillance sont peu représentatifs (absence de mesure de débit, notamment en sortie de station, les prélèvements ne sont pas d'asservi au débit). En conséquence, les pointes de concentration en ammonium peuvent ne pas être captées.

Filière boues :

- Production de boues :

Les boues commencent seulement à s'accumuler en surface de filtre d'où elles seront éliminées d'ici 5 à 7 ans (à suivre).

Fonctionnement : Réseau Station AS 2020

Légende : Mauvais Médiocre Moyen Bon Très bon

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2020

Station : SAINT DENIS DE PILE Code national : 0533393V002

Commune d'implantation : Saint-Denis-de-Pile	Mise en service : août 1993
Capacité constructeur : 5000 EH (300 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 750 m ³ /j
Type d'épuration : Boues activées	Autorisation : 28/06/05 au 28/06/20
Maître d'ouvrage : SIEPA du Nord Libournais	Exploitant : AGUR
Filières eau : Aération prolongée	Filières boues : Conquêt d'épouillage
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Ets Massonières
Commune raccordée : Saint-Denis-de-Pile	Nb branchements / 1 132 raccordés /
Nom du milieu récepteur : rivière l'isle	Pop. estimée raccordée : 2 683 habitants
	Technicien référent : Frédéric MAUDUIT

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit m ³ /j	Ch. Hyd. %	MES			DCO			DBO5			Ch. Org. %	NK			NGL			Pt			
			Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %		Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	
Jan.	715	95,3	39,2	2,20	96,0	159	23	89,7	71,2	3	97,0	23,7										
Fév.	627	83,6	135	26	89,1	293	92	82,4	95,4	3	98,2	31,8										
Mars	819	109	71,0	2,10	96,8	245	22	90,3	151	3	97,8	50,2										
Avril	616	82,1																				
Mai	853	114	114	7,70	90,8	241	24	86,3	78,8	3	94,8	26,3	35,3	2,37	90,8	36,3	2,92	89,0	3,81	0,860	69,0	
Juin	579	77,2	174	7,50	97,6	281	25,5	95,0	97,8	4	97,7	32,6										
Juil.	434	57,8	162	2,20	99,4	295	23	96,6	110	3	98,8	36,5	28,9	2,87	95,7	29,1	3,41	94,9	3,37	2,30	70,4	
Août	369	49,1	133	6,30	98,3	290	34	95,8	101	3	98,9	33,6										
Sept.	379	50,5	170	2	99,6	345	28	97,1	151	3	99,3	50,4	31,0	3,45	96,0	31,2	3,98	95,5	3,58	2,10	79,1	
Oct.	554	73,9	174	11	97,1	409	64	92,8	91,8	3	98,5	30,6	32,1	5,40	92,3	32,4	6,06	91,4	3,63	5,70	28,0	
Nov.	504	67,2	170	7,50	97,8	417	89	89,3	115	3	98,7	38,3										
Déc.	779	104	51,1	10	84,6	315	19	95,3	86,5	3	97,3	28,8										
Moy.	603	80,4	126	7,24	96,3	293	37,8	92,2	107	3,15	98,0	35,8	31,8	3,52	93,6	32,2	4,09	92,5	3,60	2,74	61,5	
Min.	321	42,8	39,2	2	84,6	159	19	82,4	58,1	3	94,8	19,4	28,9	2,37	90,8	29,1	2,92	89,0	3,37	0,860	28,0	
Max.	1417	189	174	26	99,6	417	92	97,1	194	5	99,3	64,5	35,3	5,40	96,0	36,3	6,06	95,5	3,81	5,70	79,1	
Norme				30	90		125	75		25	70			40								

Paramètres de fonctionnement :

Année	Charge mesurée (E.H)	Volume traité m ³ /j	Boues prod. T.MS/an
2016	1992	455	23,7
2017	1840	359	22,1
2018	1625	467	23,2
2019	2103	497	29,4
2020	1791	603	24,5

Commentaires :

Système de collecte :

Le réseau comprend 1 132 abonnés, il est constitué de 7 postes de relèvement télé-surveillés. Il n'existe pas de traitement de l'H₂S. La population théoriquement raccordée au réseau de collecte s'élève à 2 683 EH. Des déversements via une boîte de branchement située plus bas que le trop plein du poste peuvent éventuellement être observés.

L'étude diagnostique du réseau de collecte est terminée depuis la fin de l'année 2019. Dans l'ensemble, le réseau est en bon état avec cependant de l'H₂S au niveau des points de refoulement.

L'étude a mis en évidence les points suivants :

Nette sensibilité du réseau aux intrusions d'eaux permanentes sur les tronçons Barrail de Jays, Chantier, Beaumale et Frappe (151 m³/j). En nappe haute, le réseau fait office de drainage de la nappe et est soumis à de fortes infiltrations.

Les inspections n'ont pas montré les anomalies à l'origine des infiltrations d'eaux claires parasites permanentes.

Des investigations complémentaires en période de nappes hautes sont préconisées, en priorité sur le secteur de Barrail de Jays. A la fois sur le réseau principal et sur les branchements.

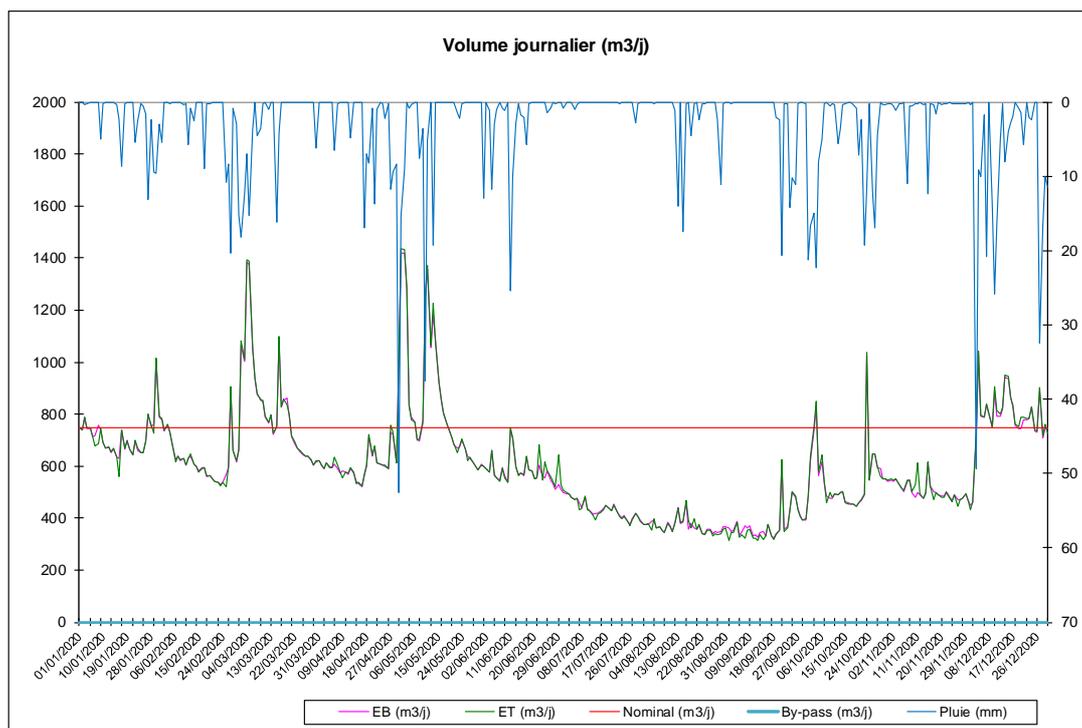
A moyen terme, une inspection des tronçons en fibrociment non inspectés devra être réalisée.

Quelques interventions de réhabilitation par l'intérieur sont chiffrées.

Outre les chemisages préconisés, un renouvellement de la canalisation en fibrociment situé au niveau de la route de Guîtres est prioritaire.

Les mesures de temps de pluies montrent une assez forte sensibilité aux intrusions d'eaux météoriques (surface active d'environ 10 000 m², (BV Beaumale, chantier, cuve et Frappe). La réhabilitation des 28 branchements identifiés non conformes permettra une réduction de la surface active d'au moins 4 400 m². A moyen terme, sur ces secteurs, il est préconisé de réaliser des visites domiciliaires systématiques, notamment en complétant celles réalisées lors du diagnostic.

Lors des mesures, il n'a pas été enregistré de déversements au niveau du trop-plein du poste en tête de station. Le suivi du regard de branchement situé à proximité de l'Isle n'a pas non plus permis de mettre en évidence des débordements du réseau.



Aucun débordement n'est constaté sur l'année alors que les volumes journaliers ont été parfois exceptionnels (mars, mai et décembre).

La charge hydraulique moyenne sur l'année est 80,4 % (66% en 2019). Le volume moyen par temps sec strict est de 509 m³/j soit 68% du nominal. Le graphique traduit bien la nette sensibilité du réseau aux infiltrations d'eaux souterraines en période de pluie.

Station d'épuration :

Autosurveillance :

Fonctionnement des ouvrages

L'état général de la station est médiocre. Depuis 2018 de nombreux équipements électromécaniques étaient en panne (absence de dégraissage/dessablage, agitateurs en panne...). En 2021 le syndicat s'est engagé à apporter des améliorations.

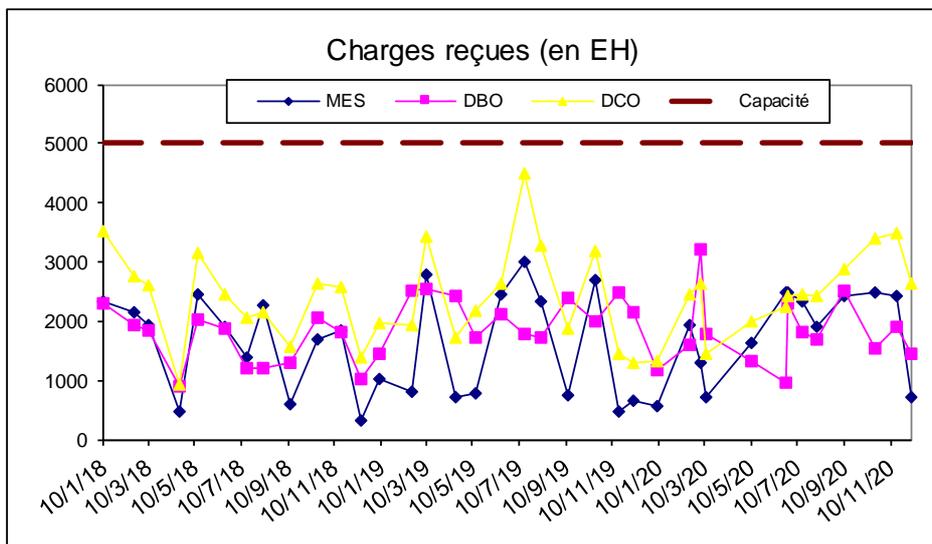
Prétraitements : les pompes sont inadaptées (colmatage rapide par l'accumulation de filasses). Le dégraisseur dessableur est hors service.

Sous-produits	Quantité tMS	Destinations		
		du plan départemental	effectives	conformité
Refus de dégrillage	0,8	-	SMICVAL	-
Sable/PCR	0	CTMA à Lussac	SMICVAL	-
Graisses	0	STEP de Coutras	CTMA à Lussac	-

Traitement de type boues activées

L'agitateur de la zone de contact est hors service. Quelques fissures non productives sont visibles à l'extérieur du bassin entre les deux escaliers. Le taux de boues est élevé et la qualité du floc bactérien est assez moyenne voire médiocre (filaments bactériens).

La charge organique moyenne sur l'année est de 35,8%.

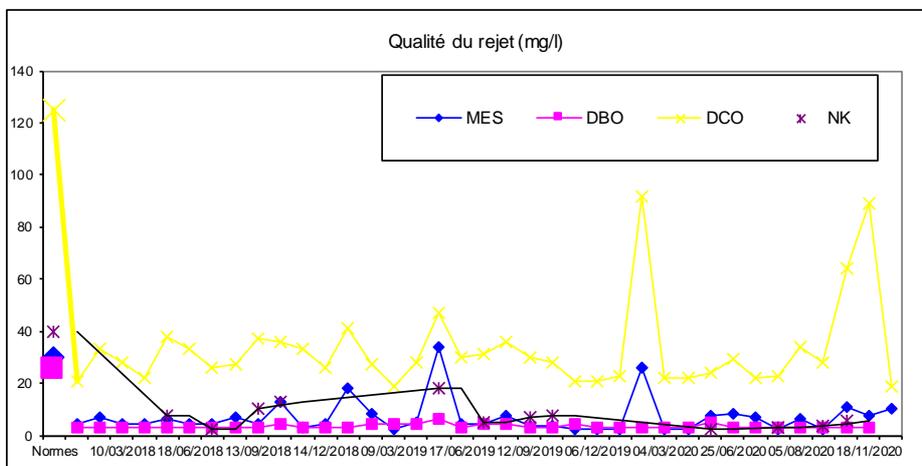


Qualité du rejet

La qualité des eaux traitées est régulièrement satisfaisante et respecte les normes de rejet.

Des fuites de boues restent à craindre épisodiquement lors des fortes surcharges hydrauliques.

La mesure du mois de mai montre un dépassement en MES.



Autosurveillance

Débitmètre DO : calage satisfaisant, mais ouvrage non sollicité. Il est impératif d'identifier la cote de déversement du réseau de collecte afin de refaire le déversoir du PR.

Débitmètre EB : L'écart avec le débitmètre positionné en parallèle sur 3 heures est supérieur à 10% (13 %). Au vu de l'écart entre les volumes journaliers EB/ET (<0,2%), il est probable que la peinture sur la canalisation perturbe la mesure du débitmètre de contrôle.

Préleveur EB : La vitesse d'aspiration est un peu faible (0,46 m/s). Le positionnement du préleveur n'est pas conforme. Il convient d'envisager un déplacement sur la plateforme de prétraitement en amont du dégrillage.

Débitmètre ET : L'écart avec le débitmètre positionné en parallèle sur 23 heures est de 6,3 %. Au vu des conditions de pose du débitmètre US temps de transit l'écart est cohérent.

Préleveur ET : R.A.S

Au niveau de la transmission Sandre, les volumes relevés lors des bilans doivent remplacer les volumes journaliers correspondants. La valeur relevée sur le terrain au mois de juin ne correspond pas à la valeur transmise.

Travaux et préconisations

L'étude diagnostique n'a pas permis de trouver précisément l'origine des eaux parasites de nappes et donc d'y remédier, il conviendrait donc de programmer des investigations complémentaires au plus vite. Une extension de l'étude sur les BV identifiés est nécessaire. L'identification du ou des points de déversement du réseau est nécessaire.

Filière boues :

La production calculée par l'exploitant (24,5tMS) est cohérente au regard de la production théorique (29 tMS).

Taux de production de boues : 84,5 %

Destination des boues : les boues produites et stockées en 2019 dans la lagune de stockage de l'exploitant agricole ont été épandues en 2020. Les boues produites après le 24 mars, début de la pandémie du Covid 19, ont été évacuées vers le centre de compostage de PAPREC à St Christophe de Double afin d'assurer leur hygiénisation et leur valorisation

Fonctionnement :

Réseau	Station	AS	2020
--------	---------	----	------

Légende :

Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
---------	----------	-------	-----	----------

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2020

Station : SAINT MARTIN DU BOIS Code national : 0533445V001

Commune d'implantation : Saint-Martin-du-Bois	Mise en service : janvier 2003 - Réhab mai 2013
Capacité constructeur : 250 EH (15 Kg DBO ₅)	Débit nominal : 38 m ³ /j
Type d'épuration : Filtre planté de roseaux	Déclaration : du 26/03/19
Maître d'ouvrage : SIEPA du Nord Libournais	Exploitant : AGUR
Filières eau : Filtres Plantés de roseaux	Filières boues : Filtres Plantés de Roseaux
Type de réseau : Séparatif	Industries raccordées : Aucune
Commune raccordée : Saint-Martin-du-Bois	Nb branchements / 97 raccordés /
Nom du milieu récepteur : ruisseau de la détresse	Pop. estimée raccordée : 243 habitants
	Technicien référent : Frédéric MAUDUIT

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station :

	Débit m ³ /j	Ch. Hyd. %	MES			DCO			DBO5			Ch. Org. %	NK			NH4+			Pt			
			Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %		Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %				
Mars	36	96	4,32	15	87,5	10,5	31	89,4	3,60*	5	95	24	1,84	19	62,7	1,85	27,6	46,4	0,216	5,60	6,67	
Norme				30			100			20				20			15					

*La charge organique mesurée est anormalement faible.

Concentrations sur effluent traité (SATESE) :

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO5 (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
29/09	30	150	33	58	59,6	11

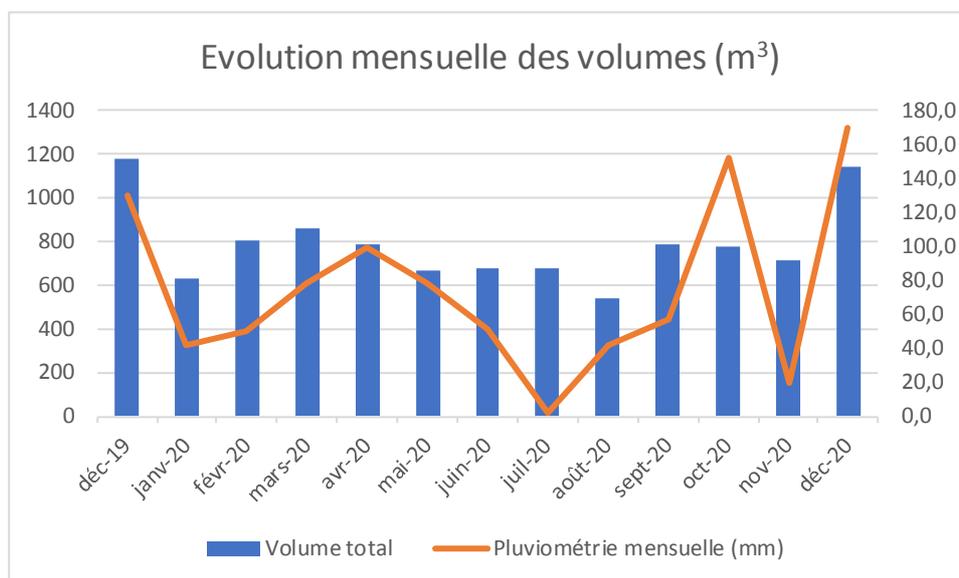
Paramètres de fonctionnement :

Année	Nb raccordés	Charge mesurée EH	Volume moyen annuel traité m ³ /j
2016	221	178	25
2017	221	81	19
2018	228	187	22
2019	241	63	23
2020	243	60	36

Commentaires :

Système de collecte :

Le réseau de collecte comporte 97 abonnés pour une population raccordée d'environ 243 habitants. L'évolution du volume journalier estimé avec le compteur de chasse traduit des intrusions d'eaux claires parasites uniquement lors d'épisodes pluvieux prolongés. Les pluies exceptionnelles de fin d'année 2019 et 2020 ont généré des volumes journaliers excessifs sur plusieurs jours. D'une façon globale sur le reste de l'année, le réseau est peu sensible aux intrusions d'eaux météoriques.



- Entretien du réseau d'assainissement : RAS

- Pas d'étude diagnostique réalisée.

Le volume moyen journalier sur 2020 est de 24,8 m³/j (23,4 m³/j en 2019) soit l'équivalent d'une population raccordée de 207 E.H (120 litres/E.H).

Station d'épuration :

Fonctionnement des ouvrages :

- **Etat général de la station :** la station a été reconditionnée en 2013 (**mayennite** sur 2 étages superposés). L'état de la station est correct avec une présence accrue de rats.

- Prétraitements :

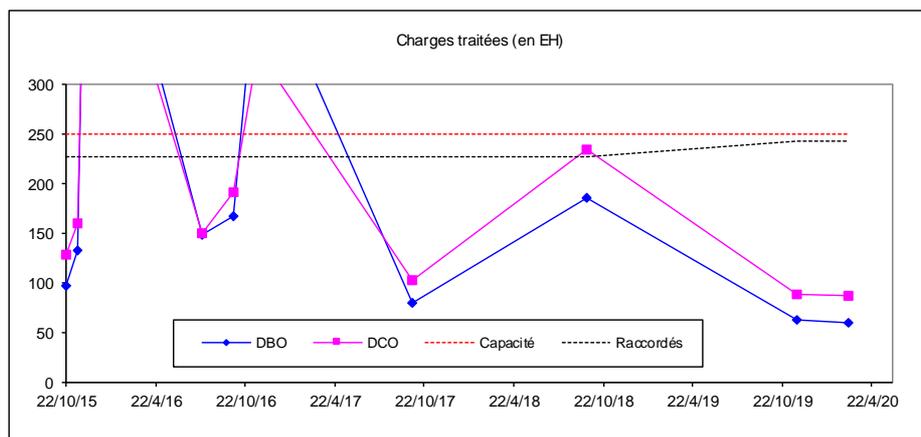
Le relevé du compteur de chasse hydraulique sur l'année montre un bon fonctionnement du système d'alimentation.

L'exploitant note régulièrement les compteurs de bâchées.

Les refus de grille sont évacués vers la filière ordures ménagères.

- Traitement de type filtre planté de roseaux :

Comme l'année dernière, la charge organique mesurée cette année n'est pas cohérente avec le volume moyen journalier mesuré sur l'année. Les concentrations en MES et DBO5 sont anormalement basses (respectivement 120 mg/l et 100 mg/l). Cette mesure est peu exploitable.



La chasse fonctionne correctement et les filtres sont inversés 2 fois par semaine.

La couche de dépôts reste très faible.

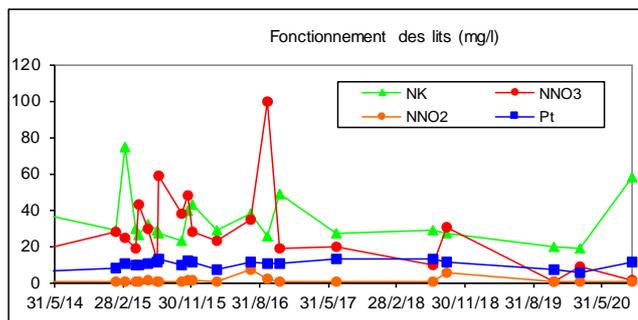
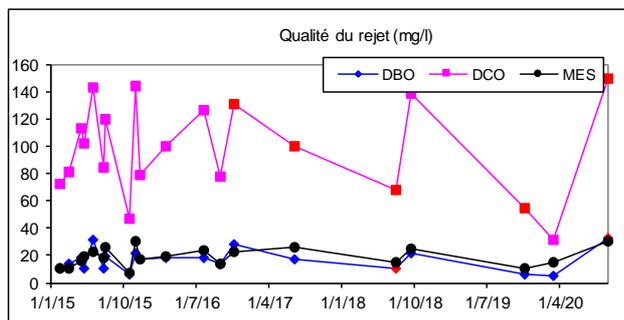
Les cellules filtrantes sont envahies par les liserons. Un traitement complet à base de boues d'ail est préconisé. Pour être efficace, le traitement à base de boues d'ail doit être fait en deux fois ; une intervention au printemps et une seconde au mois d'août après faucardage.

Le filtre comporte de nombreuses galeries de rats qu'il convient de reboucher afin d'éviter les courts-circuits hydrauliques.

La conception de la station rend l'expertise du fonctionnement de chaque étage impossible (le regard de visite pour contrôler la qualité de l'eau issue du premier étage est inefficace).

Qualité du rejet :

Les concentrations de l'eau traitée sur le bilan réalisé sont relativement satisfaisantes.



Ce type de filière ne permet pas de traiter les nutriments (N et P).

La mesure ponctuelle du mois de septembre met en évidence une mauvaise qualité d'eau traitée.

Lors des prélèvements ponctuels réalisés suite à un fonctionnement de chasse, les concentrations sont généralement élevées sur les paramètres organiques et azotés.

Globalement la qualité des eaux traitées est plutôt médiocre avec des impacts très marqués sur le cours d'eau.

Impact milieu récepteur :

La Dêresse est dégradée en amont par le rejet de la STEP de St Ciers d'Abzac. Le rejet de la STEP de St Martin dégrade un peu plus la qualité des eaux superficielles notamment sur les paramètres phosphorés, néanmoins il n'y a pas de déclassement supplémentaire.

Comme pour 2019, il est regrettable qu'aucune mesure n'ait été réalisée pendant la période d'étiage.

	Date	05/03/2020		04/12/2020	
	Site	Amont	Aval	Amont	Aval
Oxygène dissous	mg O2/l	10,90	10,80	10,40	10,30
DBO5	mg O2/l	3,00	3,00	3,00	3,00
DCO	mg O2/l	43,00	43,00	53,00	53,00
MES	mg/l	30,00	30,00	75,00	78,00
Carbone Organique Dissous	mg C/l	8,86	8,82	11,00	11,00
Orthophosphates PO4	mg/l	0,14	0,18	0,14	0,16
Phosphore Total Pt	mg P/l	0,096	0,100	0,210	0,240
Ammonium NH4	mg NH4/l	0,020	0,040	0,040	0,050
Nitrites NO2	mg NO2/l	0,020	0,020	0,020	0,030
Nitrates NO3	mg NO3/l	2,0	2,0	6,4	6,4

Travaux d'amélioration :

A ce jour, une réflexion sur l'amélioration des performances de la station a été engagée avec le Syndicat pour programmer la construction d'un second étage de filtres plantés de roseaux. Comme pour la station de St Ciers d'Abzac, le site permettrait la mise en place d'un second étage. L'implantation actuelle des filtres nécessiterait la mise en place d'un poste de relevage en sortie pour l'alimentation du second étage.

Autosurveillance :

Les bilans sont réalisés par AGUR, les échantillons analysés par LPL. Les prélèvements « milieu » sont réalisés par l'exploitant, conjointement à une analyse du rejet (lors des bilans).

Il n'y a pas de mesure de débit sur le bilan, notamment en sortie de station.

Les bilans d'autosurveillance sont peu représentatifs (pas d'asservissement aux débits). Certaines mesures réalisées apparaissent très erronées.

Filière boues :

- Production de boues

Les boues seront évacuées lors du curage des filtres (pas de nécessité actuellement).

Fonctionnement :

Réseau	Station	AS	2020
--------	---------	----	------

Légende :

Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
---------	----------	-------	-----	----------

S.I.E.P.A. du NORD LIBOURNAIS



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2020

ANNEXE 5

NOTE D'INFORMATION 2021 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



<https://www.eau-grandsudouest.fr/>

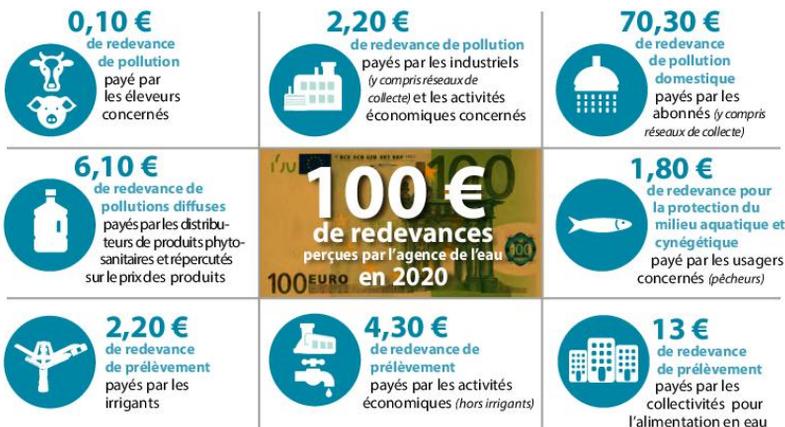
COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable.

En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1** millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou dé raccordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prât
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre
avis sur

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

